



Année V

N° 21

1927

BULLETIN

DE
L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE
INTERNATIONALE

G. Chancelier : I. REVERCHON, Genève
Rédacteur en chef

ORGANE OFFICIEL

VOUE A LA FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE
PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE

Secrétariat de la rédaction et Administration :

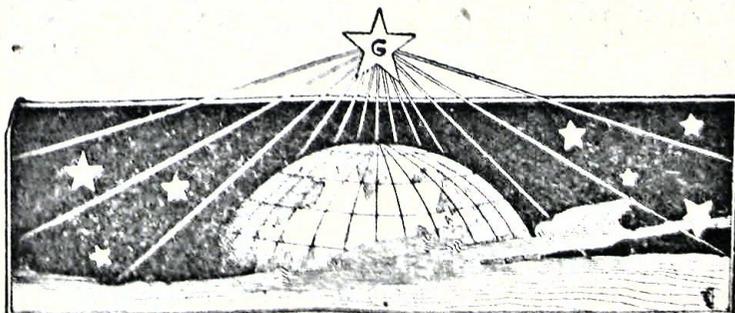
Max GOTTSCHALK

Chancelier Administratif, 120, Avenue de Tervueren, Bruxelles

Ad. Télégr. : GOTAMI, BRUXELLES

Pour la rédaction s'adresser à Genève : Avenue de Florissant 10

Adr. Télégr. : Amitente Genève



PRIX DE L'ABONNEMENT

4 francs suisses, ou 5 belgas par an

SOMMAIRE

1. — Avis de la Chancellerie de l'A.M.I.	1
2. — Le Bulletin, ce qu'il doit être	3
3. — Comité Consultatif de l'A.M.I.	7
4. — Revue Internationale	19
5. — La Franc-Maçonnerie considérée au point de vue religieux	30
6. — Annuaire Maçonnique International 1927	36
7. — De l'âme nationale à la conscience internationale	37
8. — Dons	44

BULLETIN DE L'A. M. I.

PRIX DES INSERTIONS

Par insertion

En une langue dans le bulletin français

1/8 de page	10 fr. suisses ou 12,50 belgas
1/4 de page	20 fr. » » 25 »
1/2 page	40 fr. » » 50 »
1 page	80 fr. » » 100 »

Pour 2 ou 3 insertions, réduction de 20 %

Pour 4 insertions, réduction de 25 %

ANNUAIRE MAÇONNIQUE INTERNANIONAL 1927

Reprenant l'effort entrepris anciennement par le regretté frère Quartier-la-Tente, l'Association Maçonnique internationale va publier un nouvel Annuaire de la Maçonnerie Universelle. La dernière édition publiée par le Fr. Quartier-la-Tente portait la date de 1923.

L'Annuaire qui est sous presse et qui va sortir très prochainement portera le millésime de 1927. Il est dans les grandes lignes semblable à l'ancien. Il contiendra de nombreux renseignements du plus haut intérêt pour tous les FF. qui désirent se tenir au courant du mouvement maçonnique dans le monde entier.

Il comprendra, notamment, dans une introduction : les statuts de l'A. M. I. ; les dates importantes de l'histoire de la Maçonnerie ; le nom et la qualité des Maçons illustres ; une liste des périodiques maçonniques ; un tableau des puissances maçonniques depuis la date de leur fondation.

Puis viendront, par continent et par pays, la liste des Puissances Maçonniques avec leur adresse, le nom de leur Grand Maître, le nombre de leurs affiliés, les Puissances avec lesquelles elles entretiennent des relations et tous autres renseignements les concernant.

Viendront ensuite le nom de toutes les Loges dépendant de ces Grands Orients ou Grandes Loges, avec leur numéro, l'adresse de leurs locaux, leur nom, la date de leur fondation, et le nombre de leurs affiliés.

Le prix de l'Annuaire sera de cinq francs suisses ou six belgas, emballage et port compris.

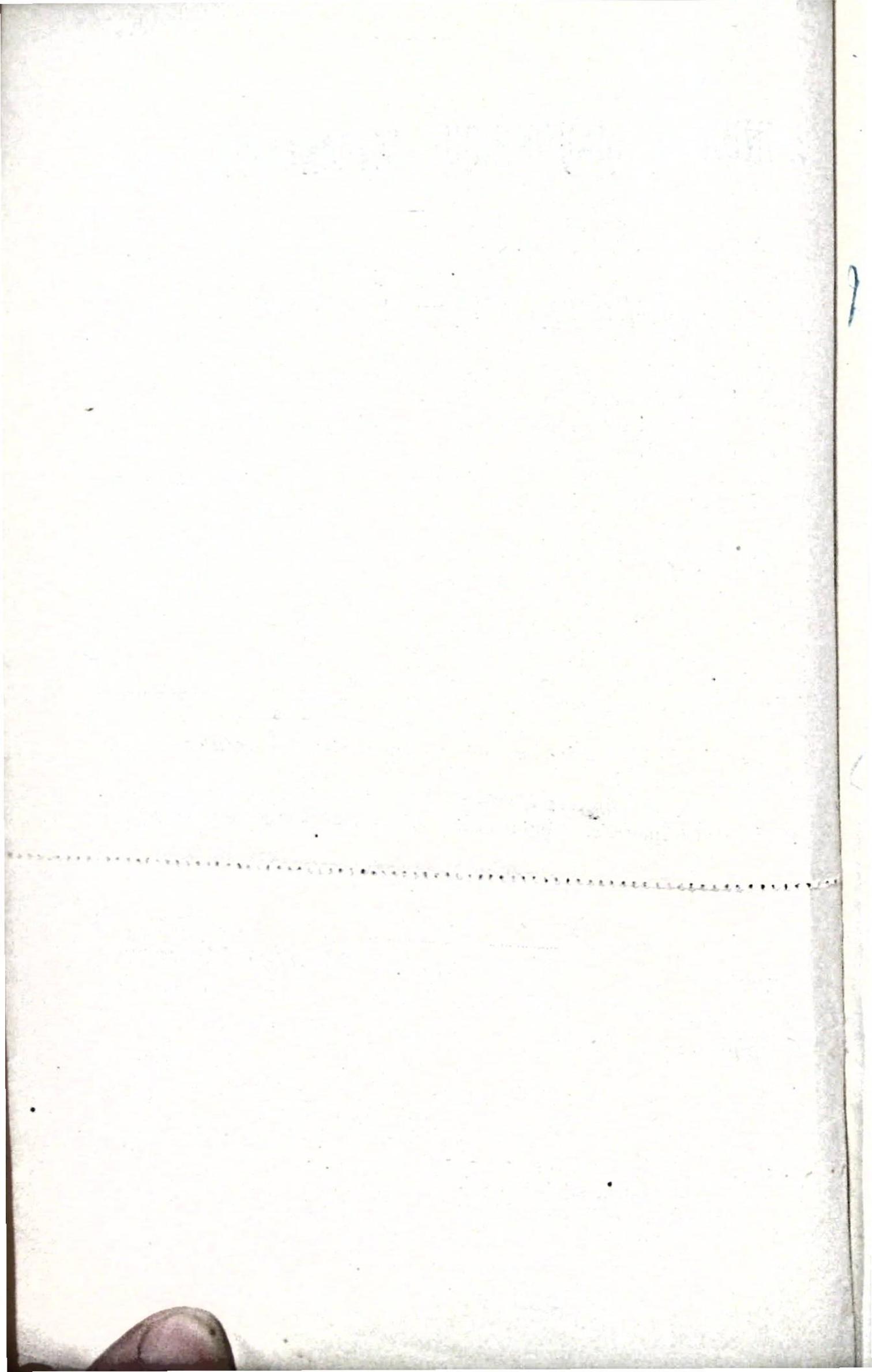
On peut souscrire dès à présent en adressant le montant de ses souscriptions au Chancelier Administratif, 120, Avenue de Tervueren, Bruxelles.

Je soussigné
souscrit à *exemplaires de l'Annuaire Maçonnique*
International 1927, publié par l'A. M. I. et vendu au prix de
6 belgas ou 5 frs suisses, emballage et port compris.

..... le 1927

(Signature et adresse)

Au Chancelier Administratif de l'A. M. I.
120, Avenue de Tervueren
Bruxelles



Journal
A. M. I.**BULLETIN OFFICIEL***3*
Avis de la Chancellerie de l'A. M. I.*4*
CONVENT 1927**I.**

Le Convent régulier trisannuel de l'A. M. I. aura lieu cette année à Paris, du 24 au 28 septembre prochain.

5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020
1021
1022
1023
1024
1025
1026
1027
1028
1029
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058
1059
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
1083
1084
1085
1086
1087
1088
1089
1090
1091
1092
1093
1094
1095
1096
1097
1098
1099
1100
1101
1102
1103
1104
1105
1106
1107
1108
1109
1110
1111
1112
1113
1114
1115
1116
1117
1118
1119
1120
1121
1122
1123
1124
1125
1126
1127
1128
1129
1130
1131
1132
1133
1134
1135
1136
1137
1138
1139
1140
1141
1142
1143
1144
1145
1146
1147
1148
1149
1150
1151
1152
1153
1154
1155
1156
1157
1158
1159
1160
1161
1162
1163
1164
1165
1166
1167
1168
1169
1170
1171
1172
1173
1174
1175
1176
1177
1178
1179
1180
1181
1182
1183
1184
1185
1186
1187
1188
1189
1190
1191
1

III.

L'Etoile Polaire de Trondjem, dont la candidature à l'A. M. I. rencontrait quelque difficulté du fait de sa situation en Norvège, jouit aujourd'hui de conditions favorables. La Grande Loge Nationale de Norvège a fait savoir au Gr. Or. des Pays-Bas, avec qui elle entretient des rapports de cordiale amitié, que la candidature de l'Etoile Polaire et l'entrée éventuelle de celle-ci au sein de l'Association n'est pas de nature à l'inquiéter.

La Chancellerie a donc l'avantage de communiquer aux membres de l'A. M. I. que dans sa séance du 5 mars dernier, le Conseil Consultatif a pris en considération la candidature de l'A. M. I. aux termes mêmes de son statut

I. R.

IV.

En vertu d'une décision du Conseil Consultatif dernier se rapportant aux questions à soumettre au Convent de Paris, deux études devront être préparées, l'une sur les *garants d'amitié* en vue de modalités uniformes à adopter entre nos Obédiences, l'autre sur les *conditions d'admission*, si possible à uniformiser pour les besoins de l'Association.

La Chancellerie prie les Obédiences de lui faire parvenir leur procédure d'admission aussi vite que possible. Il s'agit d'un rapport à établir et le temps presse. Ce rapport devra être envoyé aux Obédiences aux fins d'étude avant le Convent de Paris. Que les Obédiences veuillent faire diligence. Le Gr. Or. des Pays-Bas est chargé de cette étude préparatoire.

Quant à la proposition ayant trait aux *garants d'amitié*, le Gr. Or. néerlandais a offert à la Grande Loge espagnole quelques exemplaires de *L'Instruction* pour les représentants du Gr. Or. des Pays-Bas à l'étranger fixant la tâche et les devoirs des garants d'amitié. Il suffira pour l'avoir d'en faire la demande au Fr. Gertsch, Gr. Secrétaire de la Grande Loge espagnole : Ataulfof, Barcelone.

Là encore, que les Obédiences membres de l'A. M. I. s'empressent aussi bien dans l'étude de cette intéressante question que dans la présentation de leurs propositions. Il importe d'être prêt sous peu si l'on veut permettre au rapporteur général de remplir son office en septembre prochain.

I. R.

V.

Enfin, le Comité Consultatif vous prie de prendre position au sujet des quatre propositions suivantes que le Gr. Or. des Pays-Bas a soumises au Comité Consultatif en vue de leur adoption par le Convent de 1927 et que le Comité Consultatif a faites siennes :

1^o La Franc-Maçonnerie est un mouvement de l'esprit dans lequel

diverses tendances et convictions qui ont pour but l'amélioration matérielle et morale du genre humain trouvent naturellement leur place.

2^a La Franc-Maçonnerie et les Obédiences qui la composent ne se font l'organe d'aucune tendance politique ou sociale particulières; elle peut étudier de façon désintéressée tous les problèmes qui concernent la vie de l'Humanité, propres à la rendre plus fraternelle.

3^a La Franc-Maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal, lequel généralement est connu sous la dénomination de « Grand Architecte de l'Univers ». Elle ne combat ni recommande aucune conviction religieuse.

4^a Il sera considéré comme un devoir impérieux de respecter les droits territoriaux et sera condamnée la violation de ces droits par la fondation de Loges ou de Grandes Loges sur le territoire d'une autre Obédience maçonnique, même s'il n'y a pas de relations officielles, sauf si cette fondation est faite avec l'approbation et la collaboration de l'Obédience nationale.

*
**

En vous réitérant les recommandations du Comité Consultatif, le Gr. Chancelier vous prie, Très Illustre Grand Dignitaire, de recevoir l'assurance de son amitié fraternelle.

Le Grand Chancelier,
I. REVERCHON.

LE BULLETIN

Ce qu'il doit être.

En concevant son « Bulletin », notre regretté F. Quartier-la-Tente s'était proposé de faire connaître à ses lecteurs la Maçonnerie universelle dans la variété de son esprit, dans la multiplicité de ses œuvres. Partout la Maçonnerie locale emprunte au terroir la tradition nationale, le fond même de son énergie ; partout elle se modèle sur l'âme du pays jusqu'à l'identification ; partout le maçon s'avère patriote ; partout en raison même du civisme qui l'anime, le maçon s'intéresse à la chose publique. Plus sa conscience s'éclaire, plus la méthode maçonnique dont il relève précise en lui la règle morale à tenir dans son privé, dans les ambitions sociales ou dans le jeu des réactions internationales, aujourd'hui si loin des prévisions d'école. Enclin à la justice, à l'humanité, à la tolérance, le maçon se plaît au travail de perfection, ajoutant son enthousiasme à la foi de tant d'autres en vue d'une humanité meilleure. Il pense, il agit. De son

être à la Loge ; de la Loge à l'Obéissance, la pensée et la vie se poursuivent, sinon sur un plan unique, du moins sur des goûts assez voisins. Multiples sont les tendances ; contradictoires souvent, apparaissent les désirs. Pourtant une aspiration commune, tenace, fait se joindre en un vœu fervent ces diverses Obédiences tendant toutes vers une action plus décidée, plus compréhensive des collaborations indispensables qu'impose l'engrenage international dans tous les domaines : moral, social, économique. Telle est la vision du travail de la Maçonnerie mondiale que le « Bulletin » avait acquise dès l'origine.

A l'aide de ces constatations sommaires nous pouvons affirmer ceci : Sur l'ensemble des rites pratiqués maçonniquement à travers le globe, il convient de retenir d'heureux résultats dus à la co-éducation par les doctrines similaires. Ils sont propres à la formation des cadres d'élite.

Mais qui oserait parler d'un progrès certain dans le sens global du terme si l'on met en ligne de comparaison les Maçonneries massives livrées à leurs seules affinités ? Oh, il ne s'agit pas ici de dépriser l'*initiation*, la seule vertu où se juge le vrai maçon, mais de la prendre complète et d'aller avec elle jusqu'à l'action par laquelle se prononce l'initié quand il se place devant les contradictions d'ici-bas, seule attitude digne de l'être raisonnable formé à la logique des sciences.

Plus loin que la voie d'accès au bonheur isolé, s'ouvre devant les Obédiences la route à choisir parmi les buts à portée utilitaire.

Le premier de ces buts possibles a trait au « Bulletin ». L'A.M.I., en assurant la direction du « Bulletin », a pensé que cette publication était là au service des idées des 30 Obédiences membres propriétaires, qui forment à ce jour ce puissant groupement. Les manifestations de leur pensée doivent donc figurer en cet opuscule sous la forme des travaux les plus caractéristiques.

La rédaction adresse un appel aux autorités directrices des trente juridictions associées pour que lui parviennent périodiquement ces pensées monitrices. Chacune des Obédiences — en loi générale — possède son Bulletin propre. Il n'est donc pas difficile d'en extraire ce que les dirigeants de l'Obéissance estiment être de valeur nettement éducative ou didactique. Cette chose faite, que le Gr. M. ou son Gr. Secrétaire veuille indiquer sa préférence à la Rédaction du Bulletin de l'A. M. I. Le travail choisi paraîtra dans les meilleures conditions. Ainsi, à leur tour, nos lecteurs au degré de leur édification s'instruiront. Ils apprendront à comparer. Et sans vouloir à tout prix tirer de résultante, ni vouloir établir un rythme là où la nature s'y oppose, nos lecteurs, simples maçons comme nous, soit chefs d'Obéissance, se rendront compte des infimes nuances dont se compose la Maçonnerie universelle. Pour l'instant, elle vit de souplesse, de complexité, à l'instar des plantes délicates. La vouloir soumettre à l'uniformité, serait la compromettre. Quand tous auront constaté que le labeur de l'humanité maçonnique passe à la concentration, là l'union sera proclamée, parce que facile. Le « Bulletin » aura par la simple méthode de confrontation, évité l'écueil du piétinement sur place. Echanger des idées, échanger des méthodes de travail, tenter même

quelque unification de procédés là où le souhait général nous en fournit le moyen, voilà qui répondra aux exigences du statut dont nos aînés nous ont fait l'obligation tout amicale.

Nos abonnés et nos membres pourront lire avec plaisir un « Bulletin » qui leur apporte de bons travaux dont chacun révèle le caractère essentiel d'une Obédience.

Puisse chaque Obédience prendre notre appel en considération.

*
**

Dans le « Bulletin » présent, il nous a paru légitime de présenter les idées du F. Faubel, Gr. Secrétaire du Gr. Or. néerlandais. Elles caractérisent l'idéal de cette respectable Obédience. Sans être officielle, la brochure du F. Faubel n'en est pas moins — à notre sens — le miroir fidèle des principes que professent les Frères néerlandais en grande majorité. Nos abonnés trouveront l'opuscule sus-désigné sous le titre « La Franc-Maçonnerie considérée du point de vue religieux » à la page 30.

La reproduction des convictions du F. Faubel, servira à combattre les erreurs répandues sur l'A. M. I., qu'en certains lieux on fait passer partialement pour réfractaire à la notice du G. A. de l'Univers.

*
**

Le second travail que nous publions est de Suisse. L'Alpina a mis à l'étude chez elle, un thème appelé à renforcer l'idée de la Société des Nations. Préparer une éducation internationale selon un rythme universel pacifique n'est ni chimère, ni imposture, mais souci maçonnique de noble tenue.

Voici le thème selon le F. von Sury, docteur à Bâle :

La formation d'une conscience internationale.

La question a un côté international et social. Il s'agit d'amener un rapprochement international et de travailler à la justice sociale. C'est pourquoi nous pouvons formuler ainsi ces deux parties :

1. Comment instituer la paix sur la terre ?
2. Comment amener l'homme à l'humanité ?

1. *Question de la paix.* Il y a lieu de parler ici de :

- a) Psychologie des races, préjugés de races, nationalisme.
- b) Organisation entre États, Assemblée des nations, coopération internationale dans le domaine intellectuel, protection des minorités nationales.
- c) Libre échange de matières premières, question douanière, problème de l'émigration et de la colonisation. Paix économique dans l'esprit d'un complément mutuel, répartition plus sage et mieux soutenue du travail.

d) Education de la jeunesse dans l'idée de paix. Influence sur l'esprit et le sentiment des générations d'adultes dans le sens de la solidarité internationale.

A cela il faut remarquer :

- I. Une entente serait de toute importance, l'histoire universelle des années futures devrait être faite par les peuples et non pas par les gouvernements des grandes puissances. Les peuples isolés sont liés par des buts économiques et intellectuels.
- II. Une entente peut aussi intervenir par un calcul prudent ; une véritable réconciliation ne peut se produire que dans le domaine moral. La réconciliation exige un sacrifice personnel et un sacrifice national pour arriver à un avenir plus élevé. C'est pourquoi il est nécessaire d'arriver à l'idée de l'amour du prochain comme une affaire de conscience.

2. *La question sociale.* C'est la lutte pour la dignité humaine, la lutte pour l'égalité et la justice, pour le travail fécond, pour l'entente des différents groupes de la société. Il s'agit de dominer intellectuellement le matérialisme poussé à l'extrême et d'adoucir autant que possible la lutte des classes. L'émancipation sans arrêt des classes ouvrières doit être préférée à l'utilitarisme pur et dans le sens d'une morale sociale. Ici encore interviendrait la question d'une répartition des gains des travailleurs.

Tous les rapports de peuples et des hommes doivent être empreints de justice, d'amour de la paix, d'esprit de sacrifice. Tous les efforts de la morale, du progrès doivent se dresser contre le nationalisme déchaîné, contre les exagérations de la lutte économique, contre la jalousie, la haine, le particularisme, les divisions de toute espèce, car tout ceci conduit à l'apauvrissement, à la ruine. L'histoire de l'humanité ne peut se développer que dans la paix et la liberté au service des idées élevées, dans l'esprit d'une considération mutuelle, à la condition que le meilleur des forces soit consacré au bien commun.

La réconciliation des peuples est une affaire de conscience : c'est un chemin abrupt, raboteux mais digne de la sueur humaine.

La formation d'une conscience nationale doit passer au-dessus des valeurs de personnes et de nations. L'individualisme poussé à l'extrême conduit à l'anarchie, à la lutte entre individus, à la guerre entre tous. La conscience de la valeur humaine est une nécessité, un affermissement de l'idée, de la dépendance des hommes vis-à-vis les uns des autres, des différentes classes, des différentes nations. Il s'agit d'opposer l'idée du droit des peuples au culte des puissances isolées. Le vers de Schiller : « Soyez unis, millions d'hommes, en un baiser universel » doit rentrentir à nouveau dans nos cœurs. Le monde est un tout, une grande famille, une communauté qui a un même but : Cette conception doit être implantée dans tous les esprits ; c'est une tâche magnifique pour les éducateurs de la jeunesse, car celle-ci est l'humanité de demain et d'après-demain. Préparons aujourd'hui l'aurore d'un avenir plus beau, plus libre, plus heu-

reux : La conscience internationale est une opinion publique. La presse et les parlements sont les organes de cette opinion publique ; les couches intellectuelles, l'élite académique ont avant tout le devoir de combattre tout ce qui sépare et divise, et à travailler à l'unité, à la solidarité, au rapprochement. Autrefois le monde a été temporairement réuni en d'immenses empires, plus tard l'Église introduisit l'idée d'universalité. Aujourd'hui seule une conscience universelle vivante, c'est-à-dire éclairée, organisée, démocratiquement dirigée, rétablira dans l'opinion publique les rapports brisés de la culture de l'humanité.

La formation d'une conscience nationale est la tâche la plus importante de la génération actuelle, qui sur plusieurs points devra améliorer sa propre éducation. Et le but de ce travail d'éducation, d'éclaircissement et d'organisation est noble : Plus de guerre. On ne pourra jamais éviter les conflits, les oppositions d'intérêts, ils sont en quelque sorte une suite naturelle, saine, organique des progrès de la vie commune. Mais c'est une barbarie que de résoudre ces conflits par les armes, par la puissance. Il est infiniment plus digne et plus profitable de les résoudre par l'esprit, par l'arbitrage obligatoire. Où la bonne volonté amène la paix est la bonne voie. Les massacres d'être humains, les destructions systématiques de jeune sang, la fabrication en masse de mutilés, tout cela doit une fois pour toute appartenir au passé. L'humanité, la patience, la bienveillance, la croyance au progrès, la droiture sont les voies les plus sûres pour la formation de la conscience humaine. Une conscience renforcée évitera toute atteinte au droit, tout abus de puissance doit être évité, rendu impossible ; à chaque peuple, comme aussi à toutes les minorités nationales on doit donner la possibilité de développer librement leur épanouissement civilisateur.

I. R.

Comité Consultatif de l'Association Maçonnique Internationale

Session du 5 Mars 1927.

Le Comité Consultatif de l'A. M. I. s'est réuni dans les locaux de la Grande Loge de France, 8, rue Puteaux à Paris.

La séance est ouverte à 10 heures du matin, sous la présidence du Gr. M. Magnette.

Sont présents :

Gr. Or. de Belgique : les FFF. Magnette (Gr. M.), Engel, Levêque, Vanderlinden, Lempereur et Debruge.

Gr. L. Espagnole : les FFF. Esteva Bertran (Gr. M.), Gertsch et Posa.

Gr. L. de France : les FFF. Monier (Gr. M.), Welhoff, Doignon, Riandey et Moch.

Gr. Or. de France : les FFF. Brenier (Président du Conseil), Lebey, Van Raalte et Terrade.

Gr. L. Suisse Alpina : les FFF. Brandenburg (Gr. M.), Mossaz et Raschle.

Gr. Or. des Pays-Bas : les FFF. Carpentier-Alting (Gr. M.) et Faubel ; accompagné par le F. Gonsalvès (Garant d'amitié auprès la Grande Loge Alpina).

Assistent, en outre, à la session le Fr. Max Gottschalk, Chancelier Administratif de l'A. M. I.

Le Fr. Reverchon, Gr. Chancelier, se fait excuser pour cause de maladie. Il sera remplacé par le Fr. Mossaz.

Le Président remercie la Gr. L. de France de son aimable hospitalité. Il salue les délégués et remercie particulièrement les FFF. qui se sont imposé un long déplacement.

Il excuse l'absence du T. C. F. Reverchon, Gr. Chancelier retenu à Genève par son état de santé. Il exprime, au nom du Comité Consultatif, ses vœux les plus chaleureux pour son prochain rétablissement.

Le Fr. Mossaz fait fonction de Gr. Chancelier.

Le Fr. Mossaz communique la circulaire définissant les buts de l'A. M. I. qui a été envoyée aux grandes puissances maçonniques. Il demande s'il y a lieu de l'envoyer aux grandes loges prussiennes.

Après un échange de vues, le Comité estime qu'il y a lieu de répondre affirmativement à cette question.

Les FFF. néerlandais et suisses offrent leur intermédiaire pour faciliter les relations avec les FFF. allemands.

Gr. Loge de l'Étoile Polaire de Trondjhem. — Le Fr. Carpentier-Alting fait connaître le contenu d'une lettre de la Gr. L. de Norwège adressée au Gr. Or. des Pays-Bas et dans laquelle elle déclare ne pas s'opposer aux rapports de ce Gr. Or. avec la Gr. L. de l'Étoile Polaire.

Dans ces conditions, la candidature de cette Gr. L. à son entrée dans l'A. M. I. est prise en considération. La Gr. L. de Norwège en sera avisée.

Candidature de la Gr. L. de Porto-Rico. — Cette candidature est appuyée par le Fr. Esteva Bertran, mais le Président ayant fait remarquer que cette Gr. L. dépend de deux Obédiences différentes, le Comité décide d'inviter la Gr. L. de Porto-Rico à régler tout d'abord sa situation vis-à-vis de ces deux Gr. LL.

Legs en faveur de l'A. M. I. — Un legs avait été fait à l'A. M. I., mais celle-ci n'ayant pas d'existence légale, n'a pu entrer en possession de celui-ci. Le Gr. Chancelier est chargé de rechercher les possibilités de donner à l'A. M. I. la personnalité civile.

Gr. L. de Massachussetts. — L'admission de celle-ci dans l'A. M. I. est tenue en suspens pour supplément d'enquête.

Gr. L. Unie de la Vera-Cruz. — L'admission de celle-ci est tenue en suspens, la Gr. L. espagnole se chargera au préalable d'une enquête sur la Fr. Maç. mexicaine et les Gr. LLL. existant dans ce pays.

Gr. L. de Nicaragua, de Minnesota et de Cuba. — La demande d'admission de ces trois Gr. LLL. dans l'A. M. I. fera l'objet d'une enquête supplémentaire de la part de la Gr. L. espagnole.

Prochain Convent. — Conformément à la décision du Convent de 1925, le Convent Ordinaire de 1927 se tiendra à Paris. Il sera organisé de commun accord par la Gr. L. et le Gr. Or. de France.

Il est fixé aux 24, 25, 26, 27 et 28 septembre 1927.

Programme provisoire :

Samédi 24 : Réception des délégués et dîner au Gr. Or. de France.

Dimanche 25 : Réception des délégués et déjeuner à la Gr. L. de France.

Lundi 26 : Matinée : Comité Consultatif.

Après-midi : Vérification des pouvoirs et questions administratives.

Mardi 27 : Matinée : Questions principales de l'ordre du jour.

Mercredi 28 : Idem.

Le Président donne lecture de la lettre du Gr. Or. des Pays-Bas demandant l'accord du Comité Consultatif pour l'inscription à l'ordre du jour des questions suivantes :

a) Est-il possible et désirable d'arriver à une concordance concernant les conditions à établir pour l'admission des profanes ?

b) Est-il possible et désirable d'arriver à la conformité des mots sacrés et des mots de passe et de la manière de tuiler les FFF. visiteurs ?

c) Est-il possible d'améliorer l'institution des garants d'amitié ?

Le Fr. Debruge propose de demander au Fr. Carpentier-Alting d'établir un rapport préparatoire sur le point a).

Le F. Engel estime que ce rapport devra comporter une partie documentaire montrant comment l'admission des profanes est réglée dans chaque pays.

Le Président demande aux FFF. néerlandais de se charger de réunir la documentation relative à cette question.

Les FFF. néerlandais acceptent.

En ce qui concerne le point c) « amélioration des garants d'amitié », le Fr. Gertsch accepte au nom de la Gr. Loge d'Espagne, de se charger de la centralisation de la documentation et d'un rapport à présenter au Convent.

A la demande des FFF. hollandais la question reprise sous b) est reportée à un convent ultérieur.

Le Président rappelle que les Puissances qui eurent des amendements à proposer aux décisions prises en première lecture au Convent de 1925, doivent les faire parvenir au Gr. Chancelier qui les portera à la connaissance des membres de l'A. M. I.

Le Président rappelle alors la résolution votée au Convent de 1925, dans les termes suivants :

« L'A. M. I. décide de confier à son Comité Consultatif, lequel pourra s'adjoindre en cette circonstance, les compétences qu'il jugera utiles, la détermination des éléments essentiels qui constituent le caractère maçonnique des Obédiences en candidature.

Le même Comité recherchera les moyens propres à réaliser l'entente maçonnique universelle.

Un rapport sur le travail qui aura été effectué, sera fait par le Comité Consultatif au prochain convent. »

Après un échange de vues sur l'opportunité de la constitution de la commission prévue dans la résolution, il est décidé, à la demande du Fr. Welhoff, que le Gr. Chancelier établira un rapport sur l'état des questions envisagées dans la résolution.

Le prochain Convent aura à décider s'il y a lieu de maintenir les propositions contenues dans cette résolution.

Le Fr. Monier estime qu'il est désirable que les questions maçonniques d'ordre international soient traitées au sein de l'A. M. I. et que des Groupements Internationaux Maçonniques officieux, s'abstiennent de mener conjointement une politique internationale.

Il annonce qu'il déposera un ordre du jour, dans ce sens, au prochain Convent.

Sur une question du Fr. Welhoff, le Fr. Monier précise que sa proposition ne vise pas la Fédération Maçonnique pour la Société des Nations.

La séance est levée à midi et demi.

Les travaux sont repris à 13 heures 30.

Le Fr. Magnette donne connaissance au Comité Consultatif de la proposition du Gr. Or. des Pays-Bas demandant l'inscription à l'ordre du jour du prochain Convent d'un certain nombre de déclarations de principe. La proposition est contenue dans la lettre ci-dessous :

S. Gravenhage, le 10 Février 1927.

*Au Comité Consultatif
de l'Association Maçonnique Internationale.*

TTT. III. TTT. CCC. FFF.,

Notre lettre du 11 septembre 1926 a été explicitement discutée dans la séance de votre Comité du 29 octobre 1926, et presque tous les membres ont été d'accord avec les principes exprimés dans cette lettre.

Vous savez, que nous l'apprécierons, d'être capable de pouvoir donner à notre Assemblée du Grand Orient en juin prochain une déclaration décisive concernant notre relation avec l'A.M.I. et aussi concernant ce que la dernière pense de quelques principes. Puisqu'il serait difficile de provoquer le convent de l'A.M.I. avant juin 1927, nous ne voulons pas insister de le tenir plus tôt.

Il est cependant d'importance que notre Comité Directeur pourrait faire quelques déclarations définitives dans l'Assemblée de notre Grand Orient, juin 1927.

Pour ces raisons, nous prions votre Comité de bien vouloir prendre en considération de placer à l'ordre du jour du Convent une proposition rédigée en termes précis et clairs aux sujets traités dans notre lettre et pour simplifier la discussion, nous avons la faveur de vous offrir une rédaction, qui est tout à fait conforme à nos idées, et comme nous croyons, pourra satisfaire la grande majorité du Comité.

Le Convent de l'Association Maçonnique Internationale réuni à Paris le ... septembre 1927 :

Ayant lu la lettre du Grand Orient des Pays-Bas du 11 septembre 1926 ;

Voulant s'exprimer sur quelques principes mentionnés dans cette lettre, déclare :

1. La Franc-Maçonnerie est en premier lieu et surtout un mouvement spirituel dans lequel diverses tendances et convictions peuvent trouver une place.

2. Par conséquent, l'ordre des Francs-Maçons ne peut jamais avoir une tendance politique ou sociale, bien qu'elle doit indiquer la base de toute notre vie spirituelle.

Les Obédiences Maçonniques comme telles, ne pratiquent pas en matière sociale, bien qu'elles enseignent les principes dont l'œuvre sociale doit émaner.

3. Les Obédiences Maçonniques ne se mêlent pas de la politique, ni directement, ni indirectement, et dans leurs relations intermédiaires elles s'abstiennent de chaque action ou de collaboration dans des affaires, qui sont en connexion avec des problèmes politiques.

4. La Franc-Maçonnerie se fonde sur la notion que l'homme est dépendant du principe spirituel qu'elle reconnaît sous la dénomination de « Grand Architecte de l'Univers ».

Ainsi, elle ne combat aucune conviction religieuse et elle ne recommande aucune conviction religieuse, mais elle laisse à chacun la liberté de former sa propre conception de la Divinité.

5. Il sera considéré comme un devoir impérieux de respecter les droits territoriaux et sera condamné la violation de ces droits par la fondation de Loges ou Grandes Loges sur le territoire d'une autre obédience maçonnique, n'importe s'il y a des relations officielles ou non, excepté si cette fondation soit faite avec l'approbation et collaboration de l'Obédience nationale.

Veuillez croire, T. Ill. et T. C. Fr. à nos sent. frater. dév.

Par mandement du Comité Directeur :

Le Grand Secrétaire,

(s.) FAUBEL.

Le Comité Consultatif décide d'en commencer immédiatement l'examen.

Auparavant, le Fr. Carpentier-Alting tient à préciser dans quel esprit les propositions du G. O. des Pays-Bas ont été faites. Il rappelle que cette Obédience a décidé de se retirer de l'A. M. I., mais qu'elle

a laissé le soin à son Comité Directeur de mettre à exécution cette décision au moment qu'il jugerait opportun.

Les explications échangées au précédent Comité Consultatif ne lui paraissent pas suffisamment claires, le Comité Directeur des Pays-Bas a cru devoir rédiger en cinq paragraphes les propositions qu'il voudrait voir figurer comme proposition du Comité Consultatif à l'ordre du jour du prochain Convent.

Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, le Fr. Magnette précise qu'il ne s'agit pas d'un ultimatum du Gr. Or. des Pays-Bas, mais d'une demande d'explications franches et loyales entre les membres de l'A. M. I.

Le premier paragraphe est ainsi conçu :

1. — La Franc-Maçonnerie est en premier lieu et surtout un mouvement spirituel dans lequel diverses tendances et convictions peuvent trouver une place.

Le Fr. Welhoff demande, si dans l'esprit des FFF. hollandais, les mots « mouvement spirituel » ne traduisent pas « mouvement spiritualiste ».

Selon le Fr. Lebey, l'acceptation par les délégués du Gr. Or. de France de la formule proposée par les FFF. hollandais aboutirait inévitablement à un schisme au sein de l'Obédience française. Il propose la formule suivante :

« La Franc-Maçonnerie prend sa base dans un intellectualisme de l'esprit qui laisse sa place à toutes les tendances qui ont pour but l'amélioration matérielle et morale du genre humain. »

Cette formule ne convient pas au Fr. Carpentier-Alting, pour qui la Franc-Maçonnerie n'est pas seulement un mouvement intellectuel, puisqu'elle se meut surtout sur le terrain de l'esprit et du sentiment. Le mot idéalisme proposé par le Fr. Brenier ne lui convient pas davantage car, ainsi que le fait observer le Fr. Faubel, la social-démocratie, par exemple, est un mouvement idéaliste, mais elle ne constitue pas un mouvement spirituel.

Le Fr. Brenier demande alors aux FFF. hollandais de préciser ce qu'ils entendent par « mouvement spirituel ».

Selon le Fr. Lebey, la Franc-Maçonnerie est une association de recherches qui n'impose aucune croyance. Or, dans le texte rédigé par les Hollandais, il y a, à la base une affirmation de croyance spirituelle inadmissible pour ceux qui sont entrés dans la Franc-Maçonnerie avec leur libre-arbitre.

Le Fr. Magnette observe qu'il y aurait peut-être lieu d'examiner, en même temps que la proposition 1, qui est en discussion, la proposition 4 qui n'en est, en quelque sorte que le corollaire.

« La Franc-Maçonnerie se fonde sur la notion que l'homme est dépendant d'un principe spirituel qu'elle reconnaît sous la dénomination de « Grand Architecte de l'Univers ». Ainsi, elle ne combat aucune conviction religieuse et n'en recommande aucune, mais elle laisse à chacun sa liberté de former sa propre conception de la Divinité. »

Le Fr. Brenier rappelle qu'au cours de la précédente réunion, le Fr. Engel avait soumis un texte qui avait obtenu l'approbation des FFF hollandais et ainsi conçu :

« La Franc-Maçonnerie ne se livre à aucune action politique ou sociale directe, mais peut étudier de façon désintéressée tous les problèmes qui concernent la vie de l'humanité. »

Il demande qu'on y revienne purement et simplement, en ajoutant que la formule du Fr. Engel lui paraît plus conforme à la déclaration de principe de 1921, signée aussi par le délégué du G. O. des Pays-Bas.

Le Fr. Carpentier-Alting indique pourquoi les délégués hollandais ne peuvent s'en contenter. Cette déclaration de principe n'a été signée par le délégué néerlandais que *sous réserve* de ratification par l'Assemblée Générale du Gr. Or. des Pays-Bas ; mais elle n'a pas été ratifiée.

D'autre part, pour l'œuvre de rapprochement avec les Obédiences anglo-saxonnes et allemandes, à laquelle les FFF. néerlandais se sont attachés, il est désirable que l'idée exprimée par le texte du Fr. Engel trouve une autre forme. Le Fr. Carpentier-Alting pense que celle qu'il propose avec les délégués hollandais est de nature à satisfaire les FFF. Anglo-Saxons.

Le Fr. Brenier exprime cette idée que la Franc-Maçonnerie a nécessairement une tendance et que ses efforts pour l'amélioration du sort des hommes doivent finalement se manifester par des actes législatifs et par conséquent politiques. La Maçonnerie n'a évidemment pas de but politique direct et elle s'interdit d'intervenir dans les luttes de partis, mais le fait de se préoccuper du progrès humain se traduit nécessairement par l'étude de questions politiques et sociales.

L'opinion du Fr. Welhoff est que la Maçonnerie écarte de ses travaux la politique — qui désunit les hommes — mais qu'elle a une tendance sociale, puisque ces efforts sont dirigés vers l'amélioration du genre humain.

Pour le Fr. Carpentier-Alting, nous ne travaillons pas sur le terrain politique ou le terrain social, mais nous restons toujours sur le terrain spirituel. La Franc-Maçonnerie veut élever les Francs-Maçons de sorte qu'à leur tour ils puissent influencer les idées politiques et sociales. Ainsi la Maçonnerie n'a pas de tendances ; elle se borne à travailler à l'amélioration de l'avenir humain.

Sur la remarque des FF. Carpentier-Alting et Faubel que le Gr. Or. de France s'occupe régulièrement de maintes choses qui n'ont pas un caractère maçonnique (par exemple élections, travail, tuberculose, etc.), le Fr. Brenier répond que lorsque la Maçonnerie se préoccupe des ravages de la tuberculose par exemple et des moyens d'y remédier, elle n'est plus sur le terrain spirituel ; elle perdrait sa raison d'être si elle agissait autrement. Que les Maçonneries s'interdisent de prendre position en tant que corps constitués sur les questions qui agitent le monde profane, cela se conçoit aisément, mais elles ne départissent pas de leur esprit traditionnel en étudiant les problèmes politiques et sociaux qui intéressent le progrès.

Quelles sont les questions qui font l'objet de vos préoccupations, demande le Fr. Brenier, aux FFF. néerlandais ? Toutes les organisations profanes, politiques et économiques se rencontrent pour envisager leurs intérêts communs. Si la Maçonnerie s'imposait volontairement l'ignorance et l'inaction, sous le prétexte de masquer certaines divergences de pensées, elle manquerait à tous ses devoirs et à ses traditions.

Le Fr. Maurice Monier croit que le débat prend une ampleur qu'à son avis il ne mérite pas. Il rappelle que les fondateurs de l'A. M. L. n'ont pas voulu faire de cette association une super-obéissance, mais préparer un terrain sur lequel toutes les obédiences régulières pourraient se rencontrer, en dehors de leurs préférences ritueliques et de leur mode de travail. Il ne s'agit pas aujourd'hui pour chaque Obéissance d'imposer sa façon de faire aux autres Obédiences. Ce ne sont pas des conceptions qui s'affrontent et dont l'un devra l'emporter sur l'autre. Il ne s'agit pas de vaincre, mais de s'entendre.

Le Fr. Lebay insiste pour qu'on revienne au texte du Fr. Engel, mais le Fr. Carpentier-Alting s'y oppose de nouveau, en rappelant que les Obédiences ne doivent pas avoir de tendance politique ni sociale. L'Obéissance néerlandaise se préoccupe certes de tout ce qui intéresse le perfectionnement humain, mais, comme corps maçonnique elle n'a pas de doctrine propre. Dans le monde entier, on dit que le Gr. Or. de France n'est qu'une organisation politique. Si nous n'exprimons pas clairement que cela n'est pas vrai, nous n'aboutirons jamais.

Le Fr. Engel trouve toute cette discussion superflue, le Comité Consultatif ne pouvant pas se substituer au Convent pour adopter les formules qui lui sont proposées. Il suffirait, pense-t-il, pour donner satisfaction aux FFF. néerlandais, d'inscrire, conformément au désir qu'ils expriment, leurs propositions à l'ordre du jour du prochain Convent.

Mais le Fr. Gottschalk et les FFF. néerlandais font observer que cette procédure ne peut pas être suivie, car le Gr. Or. des Pays-Bas se réunit en juin et il est désirable qu'avant cette époque le Comité Consultatif ait donné un avis de principe en ce qui concerne les propositions que le Gr. Or. des Pays-Bas propose d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Convent.

Le débat général paraissant épuisé, le Fr. Brenier demande qu'une commission de rédaction soit nommée et tente d'arriver à une formule qui puisse devenir celle du Comité Consultatif :

Les FFF. :

- Lebey, pour le Gr. Or. de France ;
- Brandenberg, pour la Gr. L. Suisse Alpina ;
- Fngel, pour le Gr. Or. de Belgique ;
- Gertsch, pour la Gr. L. espagnole ;
- Riandey, pour la Gr. L. de France ;

sont désignés avec les FFF. Carpentier-Alting et Gonsalvès, qui représenteront les Pays-Bas, pour faire partie de cette commission. Ils se retirent immédiatement pour délibérer.

En leur absence, le Comité Consultatif examine les questions administratives, se réservant de reprendre, en présence des FFF. qui se sont retirés, celles pour lesquelles l'accord unanime n'aurait pas pu se faire

Rapport du Chancelier administratif pour 1926.

Le Fr. Gottschalk donne lecture du rapport du Chancelier Administratif.

La première partie de ce rapport à trait à la situation financière de l'A. M. I.

Le rapport montre que si la trésorerie est actuellement équilibrée, il a fallu pour arriver à ce résultat sacrifier une partie de l'activité et des moyens d'expansion essentiels de l'A. M. I. De plus, les émoluments des chanceliers n'ont pu être liquidés.

Le Chancelier Administratif montre que pour donner à l'A. M. I. les moyens de diffusion et de propagande normaux et pour arriver à boucler le budget, tout en ramenant les émoluments des chanceliers à un taux en rapport avec les ressources de l'A. M. I., il est nécessaire de doubler la cotisation actuelle des membres de l'A. M. I.

Sur la proposition du Fr. Doignon, il sera proposé au prochain Convent de décider de doubler les cotisations annuelles. Les aménagements nécessaires feront l'objet de l'examen du comité financier.

Le Fr. Gottschalk expose qu'au cours de l'année précédente, il s'est manifesté, dans les relations des deux Chancelleries un certain flottement auquel il serait désirable de mettre fin. Le Comité n'est pas compétent pour modifier les attributions de chacun des Chanceliers, mais ayant entendu les déclarations du Fr. Gottschalk et celle du Fr. Mossaz, au nom du Fr. Reverchon, il décide que conformément à la décision antérieure qui attribuait au Fr. Reverchon les fonctions de Rédacteur en chef du « Bulletin » et au Fr. Gottschalk celles de secrétaire de rédaction, il reste convenu que le Fr. Reverchon a pour tâche de réunir la copie destinée au Bulletin et de la faire parvenir au Chancelier Administratif dans les délais qui lui permettent de faire procéder au tirage. Si la copie qui lui est adressée est insuffisante ou ne lui parvient pas en temps voulu, le Chancelier Administratif est autorisé à utiliser celle qu'il a. La composition sera en tous cas soumise au Gr. Chancelier qui peut opposer un veto pur et simple à tout article qui lui paraîtrait contraire aux idées de l'A. M. I.

Les FFF. Reverchon et Gottschalk ayant proposé une réorganisation du régime actuel des Chancelleries, le Fr. Brenier demande que les propositions des deux Chanceliers soient communiquées en temps utile aux membres de l'A. M. I. (Adopté.)

A la demande du Fr. Doignon, il est admis que l'ensemble des textes relatifs à ces questions administratives seront polycopiées et envoyées aux membres de l'A. M. I. avant le Convent.

Le Fr. Gottschalk rappelle que le Convent de 1924 avait décidé

l'impression d'un annuaire international et que le dernier Comité Consultatif avait chargé le Président du Comité Consultatif et les deux Chanceliers de prendre une décision après avoir obtenu les prix de l'imprimeur de l'annuaire Quartier-la-Tente et fait appel à la concurrence française.

Le Fr. Reverchon avait indiqué, d'autre part, l'intérêt qu'il y aurait pour lui à ce que l'annuaire fut imprimé en France, mais près de Genève, afin qu'il puisse facilement corriger les épreuves et il avait parlé d'un imprimeur d'Annemasse. Les propositions soumises à l'examen du Comité Consultatif sont à l'avantage d'un imprimeur de Paris.

Examinant la question du contexte, le Fr. Brenier pense que si l'annuaire ne doit pas paraître chaque année, il est peut-être superflu d'y faire figurer les noms des Vén., ceux-ci ne restant pas toujours en fonctions.

Le Fr. Mossaz, exprimant l'opinion du Fr. Reverchon, pense au contraire que, sans les noms des Vén. un annuaire international est sans intérêt. Ce qu'on désire y trouver, c'est, lorsqu'on se rend à l'étranger, une adresse où l'on pourra rencontrer un Fr. L'indication du lieu de réunion n'est pas suffisante, car un Maçon ne s'y trouve pas toujours à demeure.

Le Fr. Gottschalk tient à préciser que c'est en conformité de la décision du Convent de 1924 qu'il a demandé à l'imprimeur français des prix, sans prévoir l'insertion des noms des Vén. Mais, même en y mettant les indications que désire le Fr. Mossaz, l'imprimeur français, si on ne lui impose pas la justification en colonnes, a laissé entendre qu'il pourra diminuer son prix d'un tiers.

Le Comité décide :

1° Que le Fr. Reverchon transmettra au Gr. M. Magnette les conditions de l'imprimeur d'Annemasse et les dernières propositions de l'imprimeur Buchler ; que le Fr. Gottschalk transmettra au Président les propositions de l'imprimeur français étant entendu que l'impression en colonnes sera remplacée par une disposition sans colonnes. Le Président décidera seul.

2° Que l'annuaire comportera toutes les indications de l'ancien à l'exception des garants d'amitié et des membres des Comités Directeurs. On maintiendra l'adresse des LLL. et — lorsque l'autorisation en sera donnée — les noms des FFF. qui sont disposés à recevoir les étrangers.

3° Que le nécessaire sera fait pour que l'annuaire paraisse le plus rapidement possible.

Sur ce dernier point, le Fr. Gottschalk dit qu'il croit avoir compris que le Fr. Reverchon a la plus grosse partie de la copie nécessaire. Il pense néanmoins qu'il faut, sans exagérer, trois mois pour obtenir la copie qui manque. L'annuaire ne pourrait guère paraître ainsi qu'au milieu de l'année.

A la demande du Fr. Welhoff, il est décidé que la Commission des

Finances se réunira la veille de l'ouverture du Convent pour examiner les comptes et faire des propositions.

A ce moment, les membres de la Commission de Rédaction rentrent en séance. Le Fr. Engel qui rapporte en leur nom, rend hommage à l'esprit de conciliation dont ont fait preuve les FFF. néerlandais. Sur un seul point — relatif au Grand Architecte de l'Univers — le Fr. Lebey n'est pas d'accord.

Voici les textes qui ont été adoptés :

1. La Franc-Maçonnerie est un mouvement de l'esprit dans lequel les tendances et convictions qui ont pour but l'amélioration matérielle et morale du genre humain trouvent naturellement leur place.

2. La Franc-Maçonnerie et les Obédiences qui la composent ne se font l'organe d'aucune tendance politique ou sociale particulière. Elles peuvent étudier de façon désintéressée tous les problèmes qui concernent la vie de l'humanité, de manière à la rendre plus fraternelle.

3. La Franc-Maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal qu'elle désigne sous la dénomination symbolique de Grand Architecte de l'Univers. Elle ne combat ni ne recommande aucune conviction religieuse.

4. Il sera considéré comme une devoir impérieux de respecter les droits territoriaux et sera condamnée la violation de ces droits par la fondation de Loges ou Grandes Loges sur le territoire d'une autre Obédience Maçonnique, même s'il n'y a pas de relations officielles entre elles, sauf si cette fondation est faite avec l'approbation et la collaboration de l'Obédience nationale.

Le Fr. Debruge adresse un suprême appel aux membres du Gr. Orient de France pour qu'ils se rallient à ce texte.

Le Fr. Lebey éprouve une grande peine à ne pouvoir le faire. Le texte même de la constitution d'Anderson aurait pu faire l'unanimité. Il ne peut pas personnellement prendre un engagement auquel sa conscience se refuserait. L'acceptation de la formule relative au Grand Architecte de l'Univers entraînerait un schisme au sein de l'Obédience qu'il représente.

Le Fr. Carpentier-Alting affirme que cette formule n'a rien de dogmatique. Elle laisse à chacun la liberté de se former l'idée qui lui convient de la force idéale qui nous guide.

Le Fr. Magnette pense aussi que cette formule n'a pas un sens concret, sinon il ne l'accepterait pas.

Le Fr. Lebey propose de nouveau l'adoption du texte de l'article premier de la Constitution d'Anderson. Puis plusieurs modifications au texte de la Commission sont suggérées. Aucune d'entre elles ne semblant pouvoir recueillir l'assentiment de tous les membres du Comité,

celui-ci se dispose à passer au vote. Mais les FFF. de la Gr. L. de France et ceux du Gr. O. de France, désirant se concerter pour le vote que la Gr. L. de France doit émettre en son nom et au nom du Gr. O., ils se retirent pour délibérer.

En rentrant en séance, ils proposent le texte suivant du paragraphe 3 :

« La Franc-Maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal que certaines Obédiences désignent sous la dénomination symbolique de Grand Architecte de l'Univers.

Le Fr. Carpentier-Alting déclare ne pouvoir souscrire à cette suggestion.

Le Fr. Vanderlinden soumet enfin la formule suivante au Comité :

« 3. La Franc-Maçonnerie reconnaît l'existence d'un principe supérieur et idéal généralement désigné sous la dénomination symbolique de Grand Architecte de l'Univers. Elle ne combat ni ne recommande aucune conviction religieuse. »

Elle est acceptée par les FFF. hollandais.

Le Fr. Brenier déclare l'accepter aussi, mais sous réserve d'approbation par le Convent du Gr. Or.

Le Fr. Lebey, en son nom personnel, maintient son opposition.

La formule ci-dessus est finalement adoptée par toutes les Obédiences présentes sous la réserve formulée par le Fr. Brenier en ce qui concerne le Gr. Or. de France.

A l'issue de ces travaux laborieux, le Fr. Magnette félicite les délégués, de l'esprit de conciliation dont ils ont fait preuve pour vaincre les difficultés qui avaient paru d'abord insurmontables. Il remercie les FFF. de la Gr. L. de France de leur hospitalité et de leur sympathique accueil, il exprime la reconnaissance de l'A. M. I. aux deux Chanceliers pour le dévouement désintéressé qu'ils apportent à l'œuvre depuis deux ans.

Au nom des FFF. suisses et hollandais, notamment, le Fr. Maurice Monier exprime au Fr. Magnette ses remerciements pour la façon dont il a dirigé les travaux et il exprime le désir que tous les délégués à l'A. M. I. assistent, le lendemain, à la cérémonie d'installation d'une L. qui doit porter le nom du maçon illustre qui préside si dignement depuis trois années, les travaux de l'A. M. I., la Loge « Charles Magnette ».

Max GOTTSCHALK.

REVUE INTERNATIONALE

La tentative de rapprochement franco-allemand

Nous extrayons ces renseignements du journal maçonnique *Die drei Ringe* :

Rencontre à Francfort s/M. des grands-maitres français et allemands.

M. Ries, le Gr. M. de la Loge Mère de l'Union franc-maçonnique « L'Éclectique », à Francfort s/M., a informé toutes les Loges allemandes que les lettres suivantes ont été échangées entre lui et les deux grandes corporations françaises.

GRAND ORIENT DE FRANCE

Orient de Paris, le 12 janvier 1927.

*Au T. Ill. F. Ries,
Grand-Maitre de la Grande Loge « L'Éclectique »
de Frankfort s/M.*

T. Ill. Grand-maitre et T.C.F.,

A l'heure où des hommes de bonne volonté s'efforcent à établir, entre votre pays et le nôtre, une entente permanente sur tous les domaines, j'ai pensé qu'il serait nécessaire de réaliser une réconciliation franc-maçonnique entre nos frères d'Allemagne et nous.

Fort de l'assentiment complet du conseil de l'Ordre, je viens, au nom du Grand-Orient de France, vous tendre une main fraternelle et vous proposer de nous rencontrer, afin de mener à bien ce rapprochement.

Mon éminent ami et collègue le T. Ill. F. Monier, grand-maitre de l'Obédience Sœur qui nous est unie, la Grande Loge de France, partage ce sentiment et fait simultanément et sous les mêmes formes une démarche identique auprès de vous.

Nous nous en remettons à vous pour fixer le lieu, le jour et l'heure. A votre appel, je me rendrai aussitôt à Francfort même, pour autant que vous en manifesterez le désir. Je vous prierais seulement de m'autoriser à me faire accompagner, en qualité d'interprète, d'un franc-maçon éprouvé, membre du Conseil de l'Ordre.

Veillez bien, T. Ill. Grand-Maitre et T.C.F., croire à mes profonds sentiments d'attachement maçonnique.

*Le président du Conseil de l'Ordre
du Grand-Orient de France*

(signé) BRENIER.

Sur ce, le F. Ries répondit ce qui suit :

Francfort s/M., le 21 janvier 1927.

*Au Président du Conseil de l'Ordre
du Grand-Orient de France
et au Grand-Maître de la Grande Loge de France
Paris.*

Très respectable Grand-Maître et T.C.F.,

C'est avec plaisir que j'ai pris connaissance du contenu de votre lettre du 12 crt., et c'est avec joie que je saisis la main qui m'est tendue. Moi aussi je suis d'avis qu'une discussion personnelle est capable de nous mettre le plus promptement sur le chemin d'une entente entre les francs-maçons français et allemands.

Aussi me permettez-vous de vous proposer de fixer l'entretien au jeudi, 17 février, à 5 heures de l'après-midi, dans les locaux de notre loge affiliée « Sokrates zur Standhaftigkeit », 14, Hochstrasse. Bien entendu, je suis d'accord que vous vous fassiez accompagner, en qualité d'interprète, du frère que vous avez en vue.

Pour leur donner le moyen de participer également à cette conversation, j'ai mis les autres grandes-loges allemandes au courant de la rencontre projetée et m'en suis rapporté aux grands-maîtres intéressés soit d'y venir en personne soit d'y déléguer un représentant autorisé. J'ai lieu de présumer que cette mesure, due à mon initiative, répond à vos intentions.

Veuillez bien me faire connaître le train par lequel vous arriverez à je m'occupe de votre logement.

désirez que je m'occupe de votre logement.

Je vous salue, très respectable Grand-maître, sous le signe qui nous est sacré.

Très fraternellement à vous
(signé) RIES, *grand-maître.*

Le R. Ries adressa cette circulaire aux Chefs des Obédiences allemandes.

*Grande-Loge-mère de l'union franc-maçonnique
« L'Eclectique » à Francfort s/M.*

Francfort s/M., le 21 janvier 1927.

Par la présente je me permets de porter à votre connaissance que j'ai reçu des deux Grandes-Loges françaises les lettres, dont vous trouverez ci-joint la copie et auxquelles je joins ma réponse, pour votre gouverne.

Je m'en rapporte à vous pour que vous participiez à l'entretien ou que vous y déléguiez un représentant autorisé et que vous me fassiez savoir qui y prendra part.

Je vous salue sous le signe qui nous est sacré.

Très fraternellement à vous
(signé) RIES, *grand-maître.*

L'Union des Gr. M. de l'ancienne Prusse a décliné de prendre part à l'entretien pour le motif que le fait seul que le Gr. Or. de France n'étant pas reconnu par les Grandes Loges allemandes, tout au moins par les trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse, rendrait impossible une participation à la rencontre projetée ou la délégation d'un représentant. « Mais indépendamment de cette circonstance, notre conception de l'honneur allemand nous interdit d'entrer en pourparlers avec les Grandes Loges françaises, pour le moins aussi longtemps que l'Allemagne n'aura pas été libérée de la charge, qui, à tort, lui a été imposée d'être responsable de la guerre mondiale et aussi longtemps que des régions de l'Empire allemand subiront le poids de l'occupation étrangère. Le point de vue que nous avons exposé dans notre déclaration publique du 16 février 1924 (*Bd.-Bl.*, 1924, fascicule 3, p. 26-27) n'a pas varié.

» Simultanément, nous avons souligné au Gr. M. de la Grande Loge Mère de l'Union franc-maçonnique « L'Eclectique », les suites que, vraisemblablement, comportera la rencontre projetée. »

La Grande Loge régionale saxonne a appuyé son refus par la lettre ci-après :

Dresde, le 11 février 1927.

*Très respectable grand-maître,
Très honoré et T.C.F. Ries,*

Je vous accuse réception, avec remerciements, de votre lettre du 21 janvier 1927, accompagnée des annexes qui n'ont pas laissé que de me surprendre.

J'ai exposé l'affaire au conseil des grands officiers de la grande-loge régionale saxonne. Il est d'accord avec moi que, nonobstant l'importance de la question, nous ne saurions ni convoquer une assemblée des grandes-loges ni prendre les mains que les grands-maîtres des deux grandes-loges françaises tendent aux francs-maçons allemands ; aussi, Très Respectable Grand-maître, devons-nous nous abstenir de participer à la rencontre qui, selon votre proposition aura lieu, le 17 février, à Francfort. Avant toute chose, il serait bon de réaliser, en Allemagne, la réconciliation et la concorde entre les loges maçonniques et les Grandes Loges. Ce n'est qu'une fois le terrain maçonnique affermi sous nos pas qu'il sera possible d'assumer des obligations et des responsabilités plus lointaines, au sens de la fraternité vraie.

Je vous salue, très respectable Grand-maître, par le signe qui nous est sacré.

Très fraternellement à vous,
(signé) G. ANDERS, *Grand-Maître régional.*

Dans une seconde communication que voici, le F. Ries fait part à toutes les Grandes Loges allemandes du résultat de la conversation, lequel, entretemps, avait été publié par de nombreux journaux politiques :

« Le 16 février de l'année courante les Gr. M. Brenier, du Gr. Or.,

et Doignau, de la Grande Loge de France, entrèrent en rapport avec le F. Ries, Gr. M. de l'Union franc-maçonnique « L'Éclectique ». Après avoir salué les représentants des Grandes Loges françaises, leur avoir donné un bref aperçu de l'organisation de la franc-maçonnerie allemande et écouté leur réponse, aux termes de laquelle ils oublient entièrement le passé et aspirent à un rapprochement de la franc-maçonnerie française, comme les Grandes Loges l'ont affirmé, à plus d'une reprise, dans leurs résolutions, le F. Ries leur a posé les questions suivantes :

1° La franc-maçonnerie française admet-elle que tous les droits revenant à un peuple libre appartiennent également au peuple allemand et reconnaît-elle, par conséquent, que le peuple allemand a le droit d'évoquer, par la voie pacifique, une revision du § 231 du traité de paix de Versailles, par lequel la responsabilité de la guerre est attribuée à l'Allemagne uniquement ?

Réponse : La franc-maçonnerie française ne s'est, jusqu'à présent, pas occupée de cette question, qui est d'essence purement politique. Mais nous sommes prêts à la soumettre à nos Conseils Fédérés, la réponse à y donner étant expressément réservée aux assemblées générales.

2° La franc-maçonnerie française est-elle d'avis que l'occupation, des années durant, du territoire allemand oppose des difficultés à un rapprochement ?

Réponse : Nous nous employons d'une façon constante à faire cesser l'occupation, le plus tôt possible, et ce, dans l'intérêt bien entendu de nos pays. Nous appuyons la politique de Briand.

3° Les Grandes Loges françaises sont-elles prêtes à marquer leurs sentiments fraternels en intervenant pour que soient restitués les objets maçonniques, tels bibliothèques, registres, archives, meubles, souvenirs, tableaux, etc., ayant appartenu, en Alsace et en Lorraine, aux anciennes Loges allemandes ?

Réponse : Que l'on veuille bien dresser une liste de ces Loges et des objets désirés. Les deux Grandes Autorités françaises feront, en cette matière, tout ce qui est en leur pouvoir. »

Jusqu'à l'heure actuelle, nous ne savons rien d'autre sur ce sujet. Mais, pour le moment, nous tenons simplement à relever que ce sont justement les points ayant motivé le refus de l'Union des Gr. M. de l'ancienne Prusse qui ont fourni la base des débats de Francfort. Par ailleurs, c'est un fait très significatif que les communications de la presse politique aient tu la troisième question du F. Ries. Nous devons attendre de plus amples informations avant de manifester nettement notre sentiment à l'égard de l'événement lui-même ; dès aujourd'hui, toutefois, nous ne voulons pas manquer de féliciter cordialement le F. Ries de son initiative et de l'assurer de notre plus chaude sympathie.

Là s'arrête l'appréciation du journal *Die drei Ringe*.

Sommes-nous là, ajoutons-nous, au carrefour des hostilités irréductibles ? Nous ne le croyons pas. Le patrimoine moral est d'ordre universel. Le culte du Droit, de la Justice, de la Tolérance, en bref, de l'Amour

ne peut qu'agir de même un jour en deçà comme au delà du Rhin parmi les élites. La mystique fraternelle n'a pas perdu toute vertu efficace. La Maçonnerie, pour un sentiment assez confus qu'elle soit, n'en est pas moins une puissance instinctive qui suscitera les sacrifices à l'heure propice. Il faut que l'enveloppe se déchire pour que puisse percer au dehors le germe du fruit. Continuons d'espérer !

I. R.

*
**

Le Gr. M. Magnette du Gr. Or. de Belgique a fait connaître son opinion sous cette forme :

Liège, le 11 mars 1927.

A la Gr. L. de France.

TTT. CCC. et TTT. III. FFF.,

Les journaux annoncent — ci-inclus une coupure relative à cet objet — que, ainsi qu'il en a été question lors de la réunion du Comité Consultatif le 5 mars courant, les Grandes loges allemandes désirent, avant de renouer les négociations pour la reprise des relations officielles, obtenir des réponses formelles sur des questions politiques internationales qu'elles ont posées.

La première, relative à la liberté des peuples, question purement théorique, ne peut faire l'objet d'aucune discussion.

Cependant, permettez-moi de vous rappeler que les Grandes Loges allemandes invitées, au moment où se fondait l'A.M.I., à réprover la violation de la neutralité belge et de la neutralité luxembourgeoise, et à blâmer les horreurs et les atrocités de la guerre d'où qu'elles vinssent, se sont refusées à faire une déclaration dans ce sens.

Ne pensez-vous pas que, puisque les Grandes Loges allemandes ont porté le débat, et que vous les avez suivies, sur le plan international, vous pourriez très opportunément répondre à leur question par une autre qui serait tout aussi pertinente :

« Que pensez-vous de la violation des pays neutres par l'empire allemand en 1914 ? La réprovez-vous et êtes-vous disposées à faire tous vos efforts pour empêcher le renouvellement de semblable iniquité ? »

La forme à donner à cette question importe peu. Vous saurez la formuler beaucoup mieux que je ne le fais moi-même. Mais, une réponse affirmative serait extrêmement réconfortante et favorable. Elle permettrait la reprise, dans des conditions de dignité réciproque, de rapports officiels et courtois, sinon cordiaux, dès le début et faciliterait, dans une très grande mesure, le travail de rapprochement auquel s'est consacrée l'A.M.I.

Vous comprendrez certainement dans quel esprit de conciliation et dans quel but de réalisation de l'unité maçonnique, je me permets de vous faire la présente suggestion, bien que je ne doive pas, ni le groupement que je préside momentanément, être mêlé directement aux pourparlers qui vont s'ouvrir à Francfort le 16 mars courant.

Veillez agréer, TTT. CCC. et TTT. III. FFF. mes très sincères et cordiales salutations fraternelles.

(s.) Ch. MAGNETTE.

*
**

Au cours de la fête patriotique célébrée le 18 janvier 1927, en commun par les trois Grandes Loges de l'ancienne Prusse, le F. Müllendorff, Gr. M. régional, a tenu un discours, dont la péroraison fut la suivante : « ... Un autre danger est venu nous menacer à courte distance. Depuis des années le Gr. Or. de France cherche à envelopper et à combattre la franc-maçonnerie allemande, qu'il considère à juste titre comme dépositaire de la pensée patriotique. En raison de son penchant vers l'athéisme, nous ne reconnaissons pas ce Gr. Or. comme étant une Grande Corporation maçonnique,, mais le tenons pour un club politique. Toute une série de Grandes Loges hors des Etats allemands sont à son service. Ses efforts répétés tendant à attirer la franc-maçonnerie allemande vers l'internationalisme, à savoir vers la France, ont bien trouvé quelque succès auprès de certaines Loges de moindre importance, mais ont, jusqu'à présent, échoué auprès des Grandes Loges allemandes dûment reconnues, eu égard à leurs sentiments patriotiques. C'est pourquoi le Gr. Or. de France a donné un mot d'ordre nouveau, lequel se résume dans le combat contre la franc-maçonnerie chrétienne, se couvrant le visage du masque de l'Alliance maçonnique internationale, qui suit ses instructions. Etant donné que cette lutte contre les Grandes Loges chrétienne dure déjà depuis des années, en Allemagne également, le Gr. Or. de France semble devoir réussir grâce à cette très habile manœuvre, soutenu qu'il est par *l'action d'une puissance travaillant, avec l'argent des francs-maçons chrétiens, contre la franc-maçonnerie chrétienne.* (C'est nous qui soulignons, dit la rédaction de la « Leuchte ». Qui le Gr. M. régional des Francs-maçons d'Allemagne entend-il désigner ces mots obscurs? Est-ce peut-être l' « Association des Francs-maçons allemands » ou quelqu'un d'autre ?) Des signes précurseurs montrent déjà que des Grandes Loges allemandes non-chrétiennes, obéissant au mot d'ordre donné, se joindront à cette alliance dominée et conduite par la France. Que, en présence de ce mouvement, ce cri d'alarme résonne à travers toutes les terres allemandes : « Francs-maçons allemands, rassemblez-vous sous le signe sacré de la croix. La fin de la franc-maçonnerie chrétienne sera également la fin, sinon de la franc-maçonnerie en Allemagne, du moins de la franc-maçonnerie allemande ! »

*
**

Il suffit pour infirmer tant d'erreurs inconscientes venues d'Allemagne, de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'appel que l'A. M. I. vient d'adresser à toutes les Obédiences régulières du globe non encore adhérentes. Qu'on confronte nos intentions et nos méthodes conciliantes avec la ténacité des méfiances de certains.

AUX HAUTES AUTORITES DE LA MAÇONNERIE REGULIERE

Très Ill. F. Dignitaire, Chef d'Obédience des Grades Symboliques,

De nos jours les fossés qui séparent les esprits nationaux ne sont plus aussi profonds.

Aux appels répétés des grands hommes d'Etats partout s'élèvent des accents plus sincères d'apaisement. L'œuvre du rapprochement des peuples se consolide en connexion avec l'intérêt supérieur d'une civilisation plus clairvoyante.

Telle s'avère, timide encore, la leçon des faits.

Dans sa vie intime, la *fraternité maçonnique*, cette inlassable loi d'harmonie à laquelle sacrifient tous les rites, continûment façonne, hier comme aujourd'hui, le même idéal de perfection dans les Loges.

A cet enseignement élevé, les Frères de quelque nation qu'ils soient, songent à l'entraide des élites, à leur coopération spirituelle utile au-dessus des réalités parfois tragiques.

Ces maçons-là aspirent et travaillent unitairement, en conscience, aux Concordes nécessaires.

A leur tour les organes directeurs des Obédiences, attentifs aux appels d'une vitalité croissante, cèdent aux pressions d'un Bien général mieux compris. Nombreux ceux qui parlent de solidarité maç. moins abstraite, d'action concertée en vue d'accroître par des rapports plus fréquents la force efficace de l'Alliance des maçons du globe, légitime soutien du Vrai, du Juste et du Beau.

N'est-il donc pas temps d'affirmer mieux ces désirs de compréhension intelligente ? De tenter plus dans la voie du bon vouloir fraternel ?

La pensée de fournir aux Puissances maçonniques régulières et légitimes l'occasion d'établir entre elles les bases d'une *confraternité féconde* pour l'avenir a été résolue en 1921 au Congrès de Genève par l'*Association Maçonnique Internationale (A.M.I.)* fondée entre une vingtaine d'Obédiences. Cette Association forte aujourd'hui d'une trentaine de Puissances adhérentes vient se rappeler à vos souvenirs et vous convier à vous joindre à elle sur la base des principes suivants très simples où la clarté fait reluire en lettres d'or la Tolérance, ce fondement toujours plus respecté des Grandes Constitutions d'Anderson.

Aucune atteinte ne sera jamais portée à l'autonomie des Puissances maçonniques. Celles-ci restent pleinement souveraines, maîtresses de leurs destinées. Inspirée par l'Idéal commun, chaque maçonnerie nationale garde en cette Association internationale, sa *souveraineté*, son *caractère*, ses *présérences rituelles*.

Le but de l'Association est :

1° De *maintenir* et *développer* les relations existantes entre les Puissances maçonniques ;

D'en créer de nouvelles.

2° L'Association, ainsi que chaque Puissance, s'interdit toute ingérence dans les affaires intérieures des autres Obédiences.

Chaque Puissance est invitée à échanger avec les Puissances associées les programmes de ses travaux et à *multiplier les occasions de contact afin d'harmoniser, de coordonner les efforts communs*, etc. Sans vouloir allonger ces citations, l'Association Maçonnique Internationale (A.M.I.) assure aux siens le traitement le plus respectueux, le plus affectueux.

Elle vous offre donc, Très Ill. Dignitaire des Puissances non encore adhérentes, si vos sympathies vous conduisent à elle, l'assurance d'une fidélité égale.

S'essayer à la vie commune, en une série de congrès sur un plan d'idées où s'affrontent forcément des tendances, des mentalités opposées ne va pas sans quelque mélange. Toutefois, tout bien examiné et ceci attesté de bonne foi, l'essai jusqu'ici n'a point fait dévier nos espoirs. Loyauté et déférence ont triomphé des obstacles qu'un régime sans précédent a pu dresser. Les résultats paraissent, à ce jour, aussi louables que tangibles. Et des questions complexes comme celle de la légitimité et de la régularité soumises à des débats serrés n'errent plus aujourd'hui en terrain mouvant.

L'Association Maçonnique Internationale (A.M.I.) vous invite à joindre vos efforts aux siens. La maçonnerie y gagnera en cohésion à l'intérieur comme en force à l'extérieur contre ceux qui se plaisent à combattre nos doctrines. Que le mot de frère ne soit pas vain.

Nous vous rappelons que l'A.M.I. n'a pour elle qu'une valeur morale. C'est dire qu'elle s'interdit, comme corps, toute ingérence dans le domaine politique. Voilà de quoi faire tomber certaines préventions.

L'Association Maçonnique Internationale (A.M.I.) prie celles des Puissances qui s'intéressent à son organisation de bien vouloir s'adresser à la Grande Chancellerie, à Genève, qui leur fournira les plus amples renseignements.

L'A.M.I. vous présente, Très Ill. Chef d'Obéissance, l'assurance de son profond respect. Elle offre à votre Obéissance, ses vœux de prospérité.

A l'aube de 1927, année où se tiendra à Paris le Convent triennal de l'A.M.I., puisse le monde s'affermir dans la Paix et la Justice par la concentration des Bonnes Volontés mieux conciliées. Que toutes les branches régulières de la famille maçonnique se rencontrent enfin en vue de faire cesser ce qui les divise.

Janvier 1927.

Au nom de l'A.M.I.,

Le Grand Chancelier :

I. REVERCHON.

GUATEMALA.

Nous lisons dans le procès-verbal de la réunion du 30 janvier 1926 de la Grande Loge, le rapport du Tr. R. Gr. M. Mario H. Willemsen, du Guatemala, les réflexions suivantes :

« Nos relations avec le monde maçonnique ont été très cordiales et rien n'est venu troubler la parfaite harmonie. Au contraire, nous avons

obtenu de nouvelles reconnaissances de plusieurs Grandes Loges comme vous le verrez dans le rapport du Gr. Secrétaire.

» Dans mon dernier voyage j'ai visité New-York et j'ai eu l'honneur d'être très bien reçu par nos FF. de là-bas, particulièrement par le T. R. F. William A. Rowan, Gr. M. des Maçons des Etats-Unis, et par notre Gr. Représentant près de la T. R. Gr. Loge de New-York, le R. F. Jose A. Caras. Les honneurs dont j'ai été l'objet ont été pour moi une source de grande satisfaction, non seulement parce que j'apprécie personnellement les attentions du T. R. Gr. M. et des autres FF., mais aussi parce qu'ils sont la preuve de la bonne amitié qui existe dans ce grand centre maçonnique pour les Maçons de Guatemala et envers les autres pays latins américains. J'ai visité des LL. qui travaillent en anglais, en espagnol et en allemand, et ce me fût un plaisir de voir la parfaite harmonie qui règne parmi les FF. qui, malgré des différences superficielles, sont tous d'accord sur le Grand Idéal qu'est la Maçonnerie. Je suis heureux d'avoir le plaisir de vous apporter les plus sincères et fraternelles salutations du Gr. M. des Maçons de New-York, le T. R. F. Rowan et celles de tous les FF. de cette Juridiction. Je vous apporte aussi le salut fraternel de notre Gr. Représentant auprès de cette Grande Loge, le T. R. F. Caras.

» Il est vraiment fâcheux d'être obligé de passer à d'autres sujets, qui causeront une impression toute différente. Je veux parler du Gr. Or. de Belgique. Comme vous le savez, à la réunion trimestrielle d'avril 1925, je vous ai mentionné que j'avais reçu une information comme quoi ce corps avait violé le Landmark, qui dans cette Juridiction comme dans toutes, celles des vrais Maçons, est considérée comme principal. En ce qui concerne cette information, il résulte que ce corps ne considère pas la croyance dans le Gr. Arch. de l'Univers comme la base de notre Ordre, et qu'elle a fait disparaître la Sainte Bible de son autel. Cela constitue une violation du principe le plus sacré de l'Ordre, mais avant de prendre une décision devenue nécessaire, la Grande Loge de Guatemala décida de s'adresser directement au Gr. Or. de Belgique, afin d'obtenir des précisions à ce sujet. Voici le contenu de cette communication envoyée au Gr. Sec. du Gr. Or. de Belgique : « La Grande Loge de Guatemala a été informée de la disparition de l'autel de vos Loges du volume de la Loi Sacrée et de l'abandon de la croyance en Dieu comme base de l'initiation maçonnique, et demande confirmation de votre part à ce sujet. »

» La lettre a été envoyée avec un « avis de réception » et nous avons la preuve qu'elle a bien été délivrée à Bruxelles le 10 juin 1925. Nous n'avons cependant reçu aucune réponse. Je crois que nous avons attendu assez longtemps et je sou mets la matière à votre décision.

» A cette réunion, nous avons aussi à nous occuper de l'Association Maçonnique Internationale. Comme vous le savez, nous sommes membres de cette Association depuis quelque temps déjà, quoique nous ne participions pas directement à ses affaires. Dans cette Grande Loge nous avons déjà discuté la chose et par le « Bulletin » que nous recevons

LA FRANC-MAÇONNERIE

considérée au point de vue religieux

Franc-Maçonnerie religieuse ! Cela paraîtra étrange à ceux qui croient la connaître ou l'ont entendu qualifier de société secrète, recherchant des privilèges mutuels au profit de ses membres, poursuivant même des buts politiques.

Franc-Maçonnerie religieuse ! Cette expression ne manquera pas de provoquer un sourire ou un haussement d'épaules sceptique, chez ceux qui assimilent la Franc-Maçonnerie à l'Athéisme et à la lutte contre le Trône et l'Autel.

Et cependant *l'esprit religieux* vit en elle (M. S. Lingbeek).

Avant de développer l'idée de religion dans la Franc-Maçonnerie, il importe de définir clairement ce que l'on entend par *Religion* ou du moins ce que signifie ce mot, car naguère aucun doute ne régnait à ce sujet et *Religion*, mot de langue étrangère, était synonyme de *culte divin*. Aujourd'hui encore arrive-t-il que les deux expressions servent à désigner une seule et même chose et qu'on dénie le caractère religieux à des œuvres spirituelles et à certaines assemblées qui ne sont pas essentiellement vouées aux choses pieuses.

Suivent préalablement quelques citations d'auteurs réputés, ayant marqué ce qu'ils entendent par religion :

« La religion c'est le noble sentiment qui pousse à l'élévation de soi-même au-dessus des choses terrestres et à l'ennoblissement, la purification de sa propre âme et des âmes des autres. »

M. I. Premsela.

« La religion est affaire de conscience. Qui la violente la tue. La contrainte crée les partis, les ennemis, les hypocrites. »

Lavater.

« La religion, ce sont les sentiments, les actes et impressions de l'individu dans son for intérieur, en rapport avec ce qu'il estime divin. »

Prof. James. *La diversité des impressions religieuses.*

« La religion, c'est la notion directe de l'unité supérieure et le lien qui unit l'individu à cette unité. »

D' A.-H. de Hartog. *La raison de la religion.*

« La religion est une chaîne dont le premier anneau se rattache à la terre et le dernier au ciel. »

De Lamartine. *Raphaël.*

« La religion, c'est la vénération et l'amour de l'idéal éthique et l'espoir de réaliser cet idéal dans la vie. »

Huxley.

« La religion, c'est la conception de l'unité, du fini et de l'infini. »

D^r G.-A. v. d. Bergh v. Eysinga.

« Religion ist der Glaube an geistige, ausser und über der Sphäre des Menschen waltende Wesen und Mächte; das Gefühl der Abhängigkeit von denselben und das Bedürfniss sich mit ihnen in Einklang zu setzen. »

Léopold von Schroeder.

La quintessence de ces pensées peut être reproduite comme suit:

La religion c'est l'union de la conscience de l'homme du monde physique avec le monde d'idées d'un ordre supérieur.

Religion c'est *lien, liaison*, dérivé de *religare* qui signifie lier, assujettir; on peut admettre également la dérivation de *religere*, survivre, méditer, observer scrupuleusement.

Le D^r Schoenmackers (dans son ouvrage *Esotherisch katholicisme*) se range parmi les étymologues qui font dériver religion du latin *religare*.

La religion c'est donc, d'une manière très générale et très élastique, l'idée intime de l'homme de se sentir relié à des forces supérieures; le culte divin est donc aussi une religion, mais la religion n'est pas toujours le culte divin.

Il y a plusieurs cultes divins; la religion est universelle.

Dans *Redelijke religie*, le D^r G. Horreus de Haas définit le caractère de la religion et explique comment la pratique de celle-ci peut aboutir logiquement au culte divin.

L'homme peut limiter ses pensées et ses sentiments à son existence matérielle, mais il peut aussi porter ses pensées plus loin et se rendre compte de la place qu'il occupe au milieu des êtres et des choses qui l'entourent; se sentir une partie d'un tout: « Celui qui a conscience de vivre comme un atome dans l'immensité, porte la première marque de l'homme religieux; si la religion, telle qu'on l'entend, signifie attachement, alors elle consiste avant tout à éprouver ce grand sentiment de solidarité qui lie l'homme à son semblable et à l'universalité. »

Il en résulte nécessairement « un attachement à une force supérieure, que nous considérons avant tout comme le principe agissant du monde qui nous entoure » et puis que nous devons reconnaître « qu'il existe quelque chose que nous ne créons pas, mais qui nous crée; que les hommes et les choses existent, mais non par eux-mêmes; qu'il existent par le fait d'un principe créateur, qui vit et agit en tout et dans tous, comme une éternelle merveille. »

L'homme cultivé voit au-delà du monde naturel; il découvre de la désharmonie et de la contradiction, et se trouve arrêté devant de nouveaux problèmes, d'où naît la religion, plus élevée et plus pure.

Alors l'homme va à la recherche d'un être éternel, d'un bien éternel et découvre en soi un attachement non plus seulement à une solidarité humaine et à une force supérieure naturelle, mais un attachement sacré à un monde d'ordre spirituel; un devoir sacré qui le juge dans sa conscience; qui l'appelle pour coopérer, dans son monde, pour le

trionphe du droit et de la lumière et pour échapper au mal et pour devenir lui-même un enfant de la lumière.

L'idée maçonnique embrasse une pareille conception générale religieuse, qui est universelle, comme la Maçonnerie elle-même est universelle. Et si ce sentiment religieux individuel se développe encore, c'est-à-dire, si l'homme isolé tend vers une conception plus intense de ces forces supérieures, il peut aboutir par concentration, à la notion du Tout-Puissant. Alors il arrive à la personnification et il lui paraît qu'il doit verser sa vie à un but encore plus élevé qu'il désigne du nom divin ; alors il se sent irrésistiblement attiré vers Dieu, avec la certitude que son âme est imprégnée de Dieu, qu'il est l'enfant de Dieu.

Alors sa religion s'est muée en adoration de Dieu.

Mais c'est un sentiment individuel et personnel, qui ne peut jamais trouver place dans l'universalité de la Franc-Maçonnerie, qui accueille également ceux qui sont complètement étrangers à ces considérations divines ou ne les admettent pas dans une telle mesure.

La Franc-Maçonnerie, quoique universelle et religieuse, doit d'ailleurs s'abstenir de tout jugement ou intervention en ce qui concerne les convictions religieuses des hommes en général et aussi de ses adeptes. Elle laisse chacun libre de fréquenter le Temple où il espère pouvoir donner libre cours à ses sentiments religieux.

Résumant ce qui précède, on peut donc dire : En tout homme de volonté, de pensée et de sentiment sincère, vit la notion de l'attachement à un ordre de choses élevées, spirituelles et morales, gouvernant l'homme et l'humanité. Cette notion dirige ses pensées et ses actes ; elle peut le conduire à la perfection spirituelle et morale et forme ses idées sur la vie et l'univers.

Si, ayant conscience de l'existence de cet ordre de choses élevé, il aboutit à la personnification, en découvrant, par son imagination, dans cet ordre de choses,, l'idée de Dieu, il acquiert une conviction intime, la foi, que, dans cet ordre de choses, Dieu est le créateur et l'ordonnateur Tout-Puissant.

Plaçons maintenant la Franc-Maçonnerie, avec son but et ses principes fondamentaux, dans le cadre de ces idées.

La Franc-Maçonnerie est cette tendance de l'esprit, née d'un besoin intime, qui se manifeste par un désir continu de développer les propriétés de l'esprit et de l'âme qui peuvent élever l'homme et l'humanité à un degré supérieur de spiritualité et de moralité.

Avant tout et par-dessus tout une direction spirituelle ; par conséquent pas de politique active, pas d'action sociale ni philanthropique exclusive, pour viser les trois formes auxquelles des ignorants assimilent souvent la Franc-Maçonnerie, quoiqu'il importe de remarquer que les cercles organisés par la Franc-Maçonnerie ne se désintéressent pas de la philanthropie, ni des questions sociales, mais ils ne les considèrent que comme des questions d'ordre accessoire.

Cette tendance d'esprit se manifeste par une aspiration, qui tend vers plus de bonheur et vers une élévation de l'homme et de l'humanité

à un degré supérieur de spiritualité et de moralité, et cette manifestation apparaît lorsque l'homme se sent une partie active et vivante du tout, et a conscience de la responsabilité morale de ce qu'il doit faire ou ne pas faire au point de vue du Tout.

La première condition du sentiment religieux, c'est-à-dire la notion du bien qui nous unit à tout ce qui nous entoure, est donc acquise ; un lien qui ne doit pas nous paraître limité dans une tendance à secourir les hommes et la généralité, uniquement au point de vue matériel, mais qui est général (multiforme) : un lien spirituel et moral.

Cette tendance caractérise la Franc-Maçonnerie comme une force humaine, innée dans l'homme. La Franc-Maçonnerie n'est donc pas le résultat d'études philosophiques, ni une conviction acquise. On sent en soi ce besoin intime, confondu avec sa personnalité, ou bien on ne le sent pas.

Il en résulte que des hommes d'une intelligence hautement développée, ne seraient pas à leur place dans la Franc-Maçonnerie parce que leur conscience ne s'adapte pas au point de vue maçonnique. Il leur manque ce besoin intime ci-dessus visé ou ils le ressentent trop peu. Maint homme civilisé et de vie correcte n'a pas le sens des choses religieuses. « Pour l'homme sourd, l'univers est muet. » (Sabatier).

Il s'ensuit que l'ordre de la Franc-Maçonnerie ne peut faire ni ne fera jamais une propagande pour recruter des membres ; il ne cherche pas à *gagner des âmes* ni à recruter des membres en masse, quoiqu'il se réjouisse de *gagner des âmes* par la diffusion de ses principes et de ses idées.

La Franc-Maçonnerie est un état d'âme ; c'est une façon de se conduire spirituellement dans la vie ; être Franc-Macon comporte une conduite spirituelle vis-à-vis de soi-même, vis-à-vis de son entourage et vis-à-vis de la société, en un mot au point de vue de la vie universelle sous tous ses aspects.

Tout comme dans la vie pratique il existe une architecture, il existe également une architecture spirituelle : celle où l'on édifie sa propre vie, la vie de ses enfants et surtout celle où l'on travaille au milieu des hommes, à l'édification spirituelle et morale de son entourage et de la société.

Les Francs-Maçons considèrent la Franc-Maçonnerie comme une architecture de la vie, ainsi que le définit l'article 2 de la loi constitutionnelle de l'Ordre, qui dit « que la Franc-Maçonnerie consiste dans la pratique de l'art de la vie (architecture) dans son sens le plus élevé », car, de même qu'il faut s'appliquer dans tout art pour y devenir un maître, ainsi aussi dans la vie, on ne se perfectionnera dans l'art de vivre, que par une pratique constante. Alors on excluera la vie de hasard avec l'espérance de la félicité, alors on ne se laissera pas entraîner aveuglément dans le torrent de la vie, mais on choisira sa voie en connaissance de cause. Ainsi on acquiert une conviction sur le but de la vie ; le sentiment du but élevé de la vie s'éveille et on se familiarise avec la vie que souvent on ne peut comprendre par le raisonnement.

L'ordre de la Franc-Maçonnerie vise le but d'être un centre commun de l'étude de cette science de la vie et tend en outre au perfectionnement multiple et harmonieux de l'homme et de l'humanité. Ce perfectionnement doit être basé — en les mettant sur un pied d'égalité — sur le cœur et l'esprit, le sentiment et la pensée, l'âme et le raisonnement. Ce perfectionnement répond ainsi entièrement à ce que dit Horreus de Haas dans son ouvrage déjà cité plus haut *Redelijke religie* : « Car jamais l'humanité ne pourra s'élever uniquement dans le sens matériel ou économique, non plus exclusivement dans le sens intellectuel, esthétique ou social, mais ses plus nobles aspirations tendront toujours vers une concentration de sa vie intellectuelle, dans son triple sens de pensée philosophique, d'imagination poétique, de volonté morale. »

La Franc-Maçonnerie ne peut donc pas poursuivre le perfectionnement en se consacrant essentiellement au côté intellectuel, mais elle espère en même temps atteindre des résultats moraux et reconnaît que dans le perfectionnement l'âme et l'imagination doivent entrer en ligne de compte. Elle ne peut concevoir le perfectionnement multiple et harmonieux sans éveiller et fortifier les sentiments religieux.

Le perfectionnement, tel que nous l'envisageons est donc aussi un perfectionnement religieux, parce que la Franc-Maçonnerie est « une notion d'unité, du fini et de l'infini », une aspiration vers l'unité de soi-même et du monde organisé.

La psychologie de l'homme découvre sans cesse des questions et des propriétés neuves, d'où peuvent naître des conflits avec l'unité qui existe en lui. La tâche du perfectionnement religieux c'est de solutionner ces conflits et d'arriver à une unité nouvelle et supérieure, ainsi que le disent les statuts de notre Ordre : « Atteindre une plus haute élévation spirituelle et morale. »

La Franc-Maçonnerie se base sur la ferme confiance dans l'existence d'une force spirituelle et morale qui stimule l'homme et l'humanité (article 2, alinéa 3 des statuts de l'Ordre.)

Car si l'on admettait, au contraire, que le hasard seul agit dans la vie, il serait illogique de se consacrer aux questions d'intérêt spirituel ou moral, ou de se préoccuper de conformer sa vie à sa conscience.

Aussi l'idée que la vie est régie uniquement par des causes et des éléments matériels et économiques, ne trouve pas place dans l'horizon maçonnique ; le matérialisme historique et la Franc-Maçonnerie sont compatibles.

Cependant la Franc-Maçonnerie, qui vise le perfectionnement de toutes ces propriétés de l'esprit et de l'âme, qui poussent l'homme et l'humanité vers une élévation spirituelle et morale supérieure, exclut de ses préoccupations le hasard aveugle et l'adoration de la force et de la matière, mais elle admet une organisation de l'univers, une connexion des causes et des effets spirituels et moraux, auxquels le Franc-Maçon se sent lié et auxquels il se sent assujéti. Plus il s'en rendra compte, plus il comprendra le rapport qui existe entre lui et le monde qui l'environne, ses devoirs vis-à-vis de lui-même, de son entourage et de la communauté, et plus se développera en lui la conscience de

sa responsabilité morale dans sa façon de vivre. Alors il a conscience de la vie et il porte la première empreinte de l'homme religieux.

La ferme confiance dans l'existence d'une force stimulante produit le besoin de travailler et d'agir. Des influences spirituelles et morales nous régissent et nous mettent à même de dominer le mal ; elles nous dirigent, et elles font de nous des directeurs de notre vie et de celle d'autrui ; elles imprègnent notre conscience de pensées et de sentiments supérieurs et ainsi elles nous permettent souvent de répandre des fleurs de vie inflétrissables dans la vie stérile de nos semblables.

Cette ferme confiance, cette certitude d'être lié, dans notre façon de vivre et dans nos pensées et dans nos actes, à un ordre de choses spirituel et moral — ce lien — *imprime* au Franc-Maçon l'empreinte religieuse.

Le Franc-Maçon doit être imprégné de ces sentiments et c'est ce que nous exigeons de celui qui désire entrer dans notre Ordre, car les Francs-Maçons ne peuvent ni ne sauraient faire partie de cette catégorie d'hommes que le prof. Eucken, dans son ouvrage « *Sinn und Wert des Leben* », qualifie de : « *Menschen mit toter Seele.* »

L'Ordre admet comme principes fondamentaux :

— La haute valeur de la personnalité humaine ;

— L'indépendance de chacun dans la recherche de la vérité ;

— La responsabilité morale de l'homme dans sa façon de vivre ;

— L'égalité essentielle de tous les hommes ;

— La fraternité universelle des hommes ;

— L'obligation pour chacun de se dévouer au bonheur de la communauté.

L'idée qui se trouve dans les quatre premiers principes vise un sentiment : l'amour de l'homme pour l'homme. Non pas l'amour qui se manifeste uniquement par la philanthropie ou le soutien d'organismes d'utilité sociale, mais un amour qui, s'élevant au-dessus des considérations matérielles, s'adresse à nos semblables par la reconnaissance, donc aussi par le respect, de la haute valeur de leur personnalité, les considérant comme les égaux des autres hommes, qui efface les facteurs qui créent les inégalités sociales entre les hommes par notre façon d'être vis-à-vis de nos semblables ; un amour « par lequel la fierté de vivre, la joie de voir le bonheur des hommes, la pitié à la vue de leurs souffrances, s'unissent harmonieusement en une sorte de vénération, qui ressemble à la vénération du croyant pour son Dieu, de l'adorateur du beau pour l'art. » (Prof. D^r P. Valkhoff : *Humanisme et pacifisme dans la France moderne.*)

La vénération de l'homme, telle que la comprend le Franc-Maçon, ne peut cependant aller jusqu'à la déification de l'homme, ni être poussée jusqu'à une vénération exclusive telle, que ceux chez lesquels dominant les sentiments religieux de la vénération de Dieu, ne trouveraient plus place dans l'Ordre de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie prise à un haut degré l'amour de l'homme pour l'homme, mais ne pousse pas à l'adoration de l'homme.

La Franc-Maçonnerie croit en l'homme, ce qui n'exclut aucunement la croyance en Dieu, car elle part de l'idée qu'il faut permettre

à chacun de se faire, au sujet de la Divinité, une conviction personnelle, par le libre développement de ses sentiments et de sa conscience.

Elle attache d'ailleurs une plus haute importance à la philanthropie qu'à la foi dogmatique, à l'exercice de la philanthropie qu'aux doctrines des églises.

La fraternité universelle reconnue par la Franc-Maçonnerie est la suite directe des pensées ci-dessus développées. Elle considère l'humanité comme une grande race fraternelle, comme un tout, où se manifeste, comme un moyen d'union, ce que l'homme a de meilleur en lui.

C'est pourquoi elle cultive la tolérance et prêche la Charité ; elle recherche ce qui unit les hommes et les peuples et elle tâche de supprimer ce qui divise les esprits et les cœurs. Elle veut élever l'humanité à une Union supérieure en vivifiant les consciences par la fraternité universelle.

Par là, elle vise à faire régner la paix dans l'humanité troublée ; non la paix qui rouille, mais une paix née du Droit et qui permet de poursuivre sans cesse le but de la vie ; une paix qui est tout en elle : harmonie née du désir de vouloir se comprendre et s'estimer.

A.-E.-L. FAUBEL,
Gr. Secr. du Gr. Or. des Pays-Bas.

Annuaire Maçonique International 1927

Reprenant l'effort entrepris anciennement par le regretté frère Quartier-la-Tente, l'Association Maçonique internationale va publier un nouvel annuaire de la Maçonnerie Universelle. La dernière édition publiée par le Fr. Quartier-la-Tente portait la date de 1923.

L'Annuaire qui est sous presse et qui va sortir très prochainement portera le millésime de 1927. Il est dans les grandes lignes semblable à l'ancien. Il contiendra de nombreux renseignements du plus haut intérêt pour tous les FF. qui désirent se tenir au courant du mouvement maçonique dans le monde entier. Il est, de plus, d'une très grande utilité pour tout Fr. qui voyage ou désire correspondre avec les FF. de l'étranger pour une raison maç. ou prof.

L'annuaire comprendra, notamment, dans une introduction : les statuts de l'A.M.I. ; les dates importantes de l'histoire de la Maçonnerie ; le nom et la qualité des Maçons illustres ; une liste des périodiques maçoniques ; un tableau des puissances maçoniques avec la date de leur fondation.

L'annuaire donne ensuite, par continent et par pays, la liste des Puissances Maçoniques avec leur adresse, le nom de leur Grand Maître, le nombre de leurs affiliés, les Puissances avec lesquelles elles entretiennent des relations et tous autres renseignements les concernant.

Enfin viendront les noms de toutes les Loges dépendant de ces Grands Orients ou Grandes Loges, avec leur numéro, l'adresse de leurs locaux, leur nom, la date de leur fondation, et le nombre de leurs affiliés.

Le prix de l'Annuaire sera de cinq francs suisses ou six belgas, emballage et port compris.

On peut souscrire, dès à présent, en adressant le montant de ses souscriptions au Chancelier Administratif, 120, Avenue de Tervuren, Bruxelles.

De l'âme nationale à la conscience internationale

Etude d'une éducation maçonnique propre aux besoins nouveaux

La conscience est un mouvement, primitivement de nature instinctive, de l'être psychique, qui met tout individu sain d'esprit en état de discerner dans les actions de l'homme ce qui est bien de ce qui est mal.

Si tout homme possède une conscience, parfois assez rudimentaire, il est incontestable que c'est par l'éducation et l'instruction qu'il peut acquérir un sens qui lui permet de porter des jugements conformes, tout à la fois, à la plus parfaite logique et à la plus pure morale.

Le problème qu'il s'agit d'élucider ici est de la plus haute portée; il s'agit de définir, pour le moment à grands traits, les moyens de créer une conscience internationale, autrement dit, de faire éclore au sein de l'humanité un état d'esprit général qui porte les hommes des nations les plus diverses à s'estimer et, par conséquent à s'unir dans un sentiment commun d'entraide et de solidarité.

Cette entreprise est-elle nouvelle ? Chacun de vous a déjà répondu par la négative. D'innombrables tentatives ont été faites dans le passé et quelques-unes ont exercé incontestablement une influence considérable sur la mentalité d'une grande partie de l'humanité.

A ce point de vue il faut admettre que celle qui produisit les effets les plus remarquables, tant par la puissance que par l'étendue, fut la doctrine chrétienne. Lorsque cet incomparable génie que fut le Christ précisa, dans ses prédications, les bases de sa philosophie et de sa morale, prétendit-il l'imposer à l'humanité tout entière ? Eut-il l'intuition qu'il pourrait en être ainsi un jour ? C'est ce qu'il n'est pas possible d'affirmer, d'autant moins que le monde connu de Jésus et de son peuple n'embrassait qu'un rayon relativement restreint.

Nous devons cependant admettre que les règles de la morale chrétienne, qui, au fond, sont les règles de la morale tout court, ont exercé, exercent encore une influence profonde et générale sur tous les peuples civilisés ainsi que sur tous ceux qui subissent l'autorité des peuples civilisés.

Au surplus, les initiatives qui succédèrent à celle du Christ se sont en grande partie inspirées de ses enseignements ou en ont subi consciemment, et le plus souvent inconsciemment, l'influence.

Ce fut le cas du mahométisme, dans ses formes les plus diverses, de toutes les églises issues du véritable christianisme, de toutes les philosophies modernes, depuis la Réforme jusqu'à Marx et à Wilson.

Maïs, il convient ici d'observer que la conscience collective d'un peuple, d'un continent ou de l'humanité est constituée d'éléments de nature variée et de tendances divergentes.

Si la conscience collective d'un peuple est un complexe hétérogène, la conscience internationale le sera bien davantage encore. Sa base générale doit être d'essence morale pure et il est inévitable que les influences les plus diverses, les mœurs, l'éducation, les conditions de vie, le milieu, le climat, l'histoire et bien d'autres éléments encore, jouent un rôle important dans la conception de chaque peuple, voire même de chaque population, de chaque groupe constituant une nation, de ce que doit être la conscience internationale.

Il est bien certain que ce sont ces conceptions si dissemblables qui ont jusqu'ici opposé un obstacle insurmontable à la création d'une conscience internationale.

En déduisons-nous que nous devons faire disparaître cet obstacle pour parvenir à accomplir la mission que tous les esprits éclairés ou soucieux du bien-être de l'humanité ont assignée à leurs efforts, que la Maçonnerie aspire actuellement plus que jamais à réaliser ?

Nous nous garderons bien de nous vouer à pareille tâche, tout d'abord parce que nous estimons que la diversité des mœurs, de l'éducation, des conditions de vie, des aptitudes, des tendances sont, pour la civilisation et le progrès, une mine inépuisable, un trésor d'une inestimable richesse.

Et encore, comme nous le verrons dans un instant, parce qu'il y a d'autres moyens d'arriver au même but.

Lorsqu'on examine les influences qui auraient dû, depuis de longs siècles, constituer un trait-d'union entre les peuples, on s'étonne qu'une conscience internationale ne soit pas née depuis longtemps déjà. Les peuples n'échangent-ils pas entre eux les produits de leur industrie, de leur agriculture, de leur activité dans tous les domaines ? Les foires du Moyen-âge n'ont-elles pas occasionné des contacts fréquents entre les peuples les plus divers ? Les guerres elles-mêmes, les expéditions lointaines, n'ont-elles pas contribué à des mélanges de populations favorables à l'établissement d'un esprit international ?

Et cependant, les conflits entre peuples, loin de cesser, ont pris une ampleur toujours plus grande jusqu'à la guerre mondiale, dans laquelle l'immensité des moyens mis en œuvre, jointe à la cruauté des procédés, ont dépassé en horreur tout ce que l'imagination la plus hardie aurait pu concevoir d'effroyable.

Et c'est précisément cette tragique horreur qui a jeté l'épouvante dans les âmes et a provoqué un mouvement d'indignation universelle qui aboutit à l'élaboration du programme en quatorze points du Président Wilson. Ce programme, qui est surtout destiné à supprimer les causes de conflits entre les peuples et les cas de guerre, flétrit et condamne le nationalisme exagéré qui est à l'origine de tous les différends entre nations et, particulièrement, de la terrible conflagration dont les conséquences désastreuses se font encore si cruellement sentir. Ce

programme est, en définitive, la base d'une morale internationale créatrice d'une conscience mondiale.

La fondation, sous l'influence et l'impulsion de Wilson, d'une Société des Nations, montre bien vers quel but tendait cette noble conscience dont l'histoire inscrira le nom dans le livre d'or des bienfaiteurs de l'humanité. Toutefois, la Société des Nations, organe administratif, politique et diplomatique, n'est destinée qu'à trouver des solutions et d'innombrables problèmes d'intérêt national, international, quelquefois même mondial, ou à éviter, par de sages mesures, des conflits entre les nations. Mais, bien qu'elle y contribue par son prestige, elle ne peut prétendre créer elle-même, directement, une conscience internationale.

D'autres facteurs ont, à cet égard, une importance autrement grande et opèrent, sans le rechercher et sans même qu'on s'en rende compte, un salutaire effet sur la mentalité générale. Il est superflu de démontrer quelle influence considérable et bienfaisante exerce dans ce sens le mouvement philosophique, littéraire, scientifique, technique, économique et même politique, par tous les moyens qu'il peut mettre en œuvre : presse dans toutes ses multiples manifestations, publications, conférences, congrès ; puis encore, le commerce, les échanges, l'industrie, la finance, enfin les moyens de communication, car leur diversité, de même que les inconcevables facilités qu'ont apportées dans ce domaine les progrès de la science et de la technique, en ont fait un inappréciable élément d'interprétation entre les peuples.

Aussi, lorsqu'on considère la puissance et surtout la constance de tels facteurs, on s'étonne que leur influence n'ait pas abouti plus tôt et plus complètement à des résultats tangibles et on arrive à conclure que la faute en est essentiellement au nationalisme exagéré de certains peuples parmi les plus puissants. C'est donc contre les nationalismes exacerbés quelquefois depuis des siècles, avec une habileté digne d'une meilleure cause que nous devons combattre tout d'abord.

Il convient toutefois d'établir immédiatement des distinctions ; premièrement, nationalisme n'est pas synonyme de patriotisme ; en second lieu, lutte contre le nationalisme ne signifie pas uniformisation.

Il n'y a pas, au véritable sens du terme, de peuple plus patriote que le peuple suisse, il n'y a pas de peuple moins nationaliste. Vous n'arriverez jamais à faire accroire au peuple suisse qu'il est le premier de la terre, qu'il est l'élu, qu'il est désigné par son Dieu pour dominer les autres peuples du monde. Vous n'arriverez jamais à lui démontrer qu'il a le droit de porter la guerre chez autrui en vue de dépouiller des populations inoffensives de leurs biens ou d'arracher des provinces aux États voisins. La Suisse a déclaré elle-même en 1515 qu'elle voulait être une nation neutre, et elle a constamment observé avec le plus grand scrupule les lois de la neutralité.

Mais qu'un voisin, fût-ce même le plus puissant d'entre les puissants, ait l'air d'élever la voix ou de proférer des menaces à son égard, et le monde assistera à ce spectacle saisissant et admirable d'un petit

peuple conscient de ses droits, sûr de la parfaite moralité des hommes qu'il a chargés de veiller aux destinées de sa patrie, se levant dans un mouvement simultané et unanime de farouche énergie et se déclarant prêt à tous les sacrifices pour la défense du sol sacré et des institutions séculaires du pays, ainsi que de tous les êtres chers à son cœur et de leurs biens, fruit du labeur et des qualités morales d'une succession de générations.

Et cependant lorsqu'on examine de quels éléments est composé ce petit peuple dont les vertus civiques et l'éthique sont si remarquables, on se demande où il puise l'unanimité de ses sentiments, car rien ne semble l'unir. C'est que, en dépit de cette diversité apparente de ses cellules constitutives, un trait de son esprit lui donne une parfaite cohésion, c'est l'idéal qu'il cultive depuis plus de six cents ans. L'éducation civique qu'il a reçue pendant tant de siècles a constitué la base de son caractère et, par hérédité, lui a donné sa conscience nationale. Qu'il soit montagnard, campagnard ou citadin, qu'il soit pâtre, cultivateur ou industriel, qu'il soit riche ou indigent, patron ou ouvrier, protestant ou catholique, de langue allemande, française ou italienne, le Suisse veut être libre et indépendant ; il veut être moral et instruit ; il veut être respecté comme il respecte autrui, il veut vouer à ses ancêtres qui lui ont assuré cette liberté qu'il hérite au dessus de tout, le culte qu'ils méritent à juste titre : tel est l'idéal de notre peuple et c'est l'idéal qui unit tous les Suisses d'un bout de leur chère patrie à l'autre et en fait certainement un peuple de caractère plus homogène que beaucoup d'autres peuples qui présentent les apparences extérieures d'une plus grande unité.

Ce qui a été obtenu dans notre chère Patrie au cours d'une histoire commune et par une patiente éducation tout imprégnée de sage prévoyance, ne serait-il pas possible de l'obtenir au sein de l'humanité ? Si un idéal commun a uni vingt-deux petites républiques indépendantes et très fières de leur indépendance, ne serait-il pas possible d'assigner à tous les peuples de la terre un idéal commun qui les rapprocherait et les unirait tout en respectant leur indépendance, leur souveraineté et la diversité de leurs éléments constitutifs.

Il n'y a aucune raison de penser que ce que de petits peuples ont obtenu dès le milieu du moyen-âge, de grandes nations ne l'obtiendront pas à notre époque où nous assistons à un si extraordinaire épanouissement d'une civilisation quasi-universelle dont les procédés, pour la plupart dérivés de la science moderne, présentent une remarquable uniformité.

Observons, d'ailleurs, qu'inconsciemment souvent, des efforts nombreux et de nature fort diverse, sont tentés actuellement, quelquefois depuis longtemps, dans le but de généraliser des procédés qui tous concourent à susciter des activités remarquables ou semblables dans les différents pays, et, par conséquent, à créer une conscience internationale.

Je cite, sans m'attarder à les définir : tout d'abord, les Ordres

maçonniques, puis les innombrables sociétés nationales ou internationales, masculines, mixtes ou féminines à but pacifiste, l'Union des Sociétés chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles, les sociétés de la Croix-Rouge, les clubs de boys-scouts et de girls-scouts, les sociétés de gymnastique, les Rotary clubs ou encore des organisations telles que la Conférence Parlementaire Internationale du Commerce, la Chambre Internationale du Commerce, les organisations internationales des Postes, Téléphones, Télégraphes, Chemins de fer, Navigation intérieure, Navigation maritime ; dans un autre domaine, les sociétés savantes, littéraires, scientifiques, économiques, les grands trusts internationaux financiers, industriels ou commerciaux, une quantité considérable d'autres sociétés ou associations internationales, groupements de tout genre, et enfin, cette organisation formidable, d'une puissance insoupçonnée, qui sera demain ou après-demain la maîtresse du monde et qui s'appelle la Fédération Syndicale Internationale.

En ce moment, des efforts sont tentés de deux côtés et dans un esprit différent, en vue de créer une organisation financière qui disposerait de capitaux considérables suffisamment importants pour pouvoir venir en aide aux pays qui se trouvent dans une situation financière difficile ou pour servir financièrement d'intermédiaire entre les pays qui ont à procéder à des transactions découlant de traités ou de conventions.

Enfin, la Société des Nations elle-même crée ou suscite la création d'organisations internationales destinées à aplanir les difficultés qui s'élèvent dans les relations entre pays ou à faciliter les rapports que peuvent ou doivent entretenir les différents pays entre eux.

Cet examen très rapide, malheureusement superficiel et incomplet, nous montre qu'il existe actuellement une tendance générale à l'internationalisation, et que des efforts nombreux sont tentés dans ce sens.

Que faudrait-il de plus pour arriver à la création effective d'une conscience internationale ?

1° Abolir les nationalismes ;

2° Obtenir que la Société des Nations s'attache à coordonner les efforts tentés de toute part en vue d'internationaliser les rapports entre peuples ;

3° Adopter dans tous les Etats un système d'éducation de la jeunesse qui tende à la création d'une conscience internationale.

Abolir les nationalismes, car ce sont eux qui, au cours des âges, constamment, ont dressé les peuples les uns contre les autres ; ce sont eux, nés de l'égoïsme, de l'envie, de la cupidité, du désir de rapine et de conquête, de toutes les basses passions, qui ont constamment déchaîné les coups de force, les attaques soudaines, les guerres cruelles et dévastatrices.

Guerres localisées au moyen-âge se déroulant sur des espaces restreints et se livrant entre des seigneurs ou des principicules qui ne disposaient que de moyens modestes, elles ont pris une ampleur constamment développée au fur et à mesure que les Etats ont augmenté

leurs territoires, centralisé leurs forces, perfectionné leurs procédés et leur matériel, et que leurs monarques, jaloux de leur autorité, fiers de leur faste, ont concentré entre leurs mains une plus grande et omnipotente autorité. Les armées qui, à l'origine, n'étaient très souvent composées au hasard que de mercenaires loqueteux, sont de nos jours, constituées par les nations tout entières, équipées et armées selon les méthodes les plus perfectionnées et avec un soin méticuleux. Et ces peuples, que leurs monarques sans scrupules lancent ainsi les uns contre les autres, ont été soigneusement préparés, par une éducation méthodique savamment combinée, à obéir aux règles de la plus sévère discipline et à se livrer contre leurs ennemis à des actes d'une cruauté et d'une sauvagerie inouïes.

Il est bien évident que l'état d'âme créé de la sorte est loin d'être propice à l'éclosion d'une conscience internationale, et il va de soi que le premier soin de ceux qui désirent faire naître une telle conscience sera de lutter contre les nationalismes et contre ceux qui les engendrent.

Obtenir de la Société des Nations qu'elle s'attache à coordonner les efforts tentés en vue d'internationaliser les rapports entre peuples.

Dans sa courte existence, la Société des Nations a dirigé dans ce sens, déjà une grande partie de son activité ; elle a créé des commissions auxquelles elle a assigné des tâches internationales d'entraide ou de solidarité ; telles furent celles qui s'occupèrent de la restauration des finances de l'Autriche, ou, dans un autre genre d'activité, de la coopération intellectuelle internationale.

Mais, ce que la Société des Nations a pu accomplir jusqu'ici n'est qu'un commencement ; elle devra poursuivre cette œuvre avec persévérance et ne se laisser détourner de sa tâche par aucune influence. Or, un débat sur une question de principe est engagé depuis longtemps, d'une part entre ceux qui voient dans le but assigné à l'activité de la Société des Nations une mission salvatrice de l'humanité qu'elle doit poursuivre sans aucun répit, en dépit de tous les obstacles, de toutes les objections de principe ou de détail, et, d'autre part, ceux qui mettent la souveraineté des États au-dessus de toute autorité, hors d'atteinte des mesures qui pourraient en diminuer la puissance, ceux qui, par voie de conséquence, dénie à la Société des Nations le droit d'intervenir, en quelque mesure que ce soit, dans le champ d'influence des gouvernements nationaux.

Pour nous, Suisses, cette dernière théorie est surannée. Au cours de notre longue histoire, chacune de nos Républiques, tout d'abord complètement autonome et indépendante, a fait lentement et par étapes des abandons de souverainetés qui ont permis la création et le continuel renforcement de notre gouvernement fédéral, et personne, en Suisse, actuellement, ne désirerait en revenir au temps des diètes temporaires et itinérantes. Il convient donc de combattre les idées surannées des ardents défenseurs du principe de l'inviolabilité des souverainetés nationales, et soutenir la lutte que livrent les hommes d'esprit libéral qui

envisagent l'avenir avec la juste perception du bien général qui découlera de l'activité bienfaisante d'une Société des Nations consciente de la haute mission de solidarité internationale qu'elle doit accomplir sans souci des diminutions d'autorité nationale qui pourraient en résulter.

Adopter dans tous les Etats un système d'éducation de la jeunesse qui tende à la création d'une conscience internationale.

Lorsqu'on examine de près ce qu'ont été depuis de nombreux siècles les méthodes d'éducation, ainsi que les moyens et le matériel d'enseignement employés, on s'étonne qu'il puisse exister des pacifistes dans le monde.

Enseignement de l'histoire, de la géographie, de la littérature, du chant, de toutes les sciences, tout concourt à former des mentalités chauvines et des esprits militaristes. Il a fallu les cris de nobles consciences, il a fallu, surtout, les souffrances indicibles et les pertes irréparables des guerres atroces des deux siècles derniers pour éveiller dans l'esprit des masses l'horreur de la guerre. Mais ces sentiments seront-ils durables, définitifs ou passagers ? Il est à craindre qu'ils ne soient que fugaces et ne constituent pas une conscience générale de l'essence que nous désirons.

Il s'agit donc d'incruster dans les cœurs et les âmes, par des méthodes éducatives fondamentalement réformées, non seulement l'horreur de la guerre, mais encore le désir de solidarité et de fraternité humaines. Il faut s'appliquer à refondre les méthodes pédagogiques et à recréer le matériel d'enseignement ; il faut reviser les manuels d'histoire, de géographie, de littérature et d'autres sciences ; il faut instituer dans tous les Etats un enseignement civique pacifiste et moralisateur. Et c'est dans cette vaste entreprise que la Société des Nations devrait intervenir en instituant une Commission internationale chargée d'étudier cet important problème et de présenter des propositions concrètes qui seraient appliquées dans tous les pays.

Chacun de nous peut observer l'inquiétude morale et intellectuelle dont souffre la jeunesse actuelle qui subit l'influence néfaste des conséquences terribles et incommensurables de la guerre. A nous, hommes d'âge mûr et d'expérience, à canaliser cet effervescence dans la direction d'une formation intellectuelle et spirituelle conforme aux prescriptions de la plus haute morale, qui se dégage de nos enseignements maçonniques, et à préserver ceux qui constitueront l'humanité de demain des néfastes théories chauvines et militaristes ou marxistes et bolchévistes.

Une œuvre d'une importance capitale et de vaste envergure s'impose à la prévoyance des hommes qui pensent à l'avenir, celle de créer une conscience internationale par les moyens que je viens d'indiquer, par d'autres encore qu'une étude plus approfondie fera naître ou découvrir.

La Maçonnerie ne saurait se soustraire à ce devoir, et nous pouvons remercier l'Alpina d'avoir eu la prévoyance d'en saisir l'importance et, en nous en proposant l'étude, d'avoir éveillé en nous, une fois de plus,

la perception de la haute mission que notre Ordre vénéré doit remplir pour le plus grand bien de l'humanité tout entière.

Ven. de Fid. et Prud. Genève.
Louis FAVRE,

DONS

M. Mille, Paris	500 fr. français.
Fédération française du Droit Humain, Paris	100 fr. français.
« La Parfaite Harmonie », Mulhouse	209 fr. français.
R. L. « Les Pyramides », Or. d'Alexandrie	100 fr. français.
M. Mennevée, Paris	25 fr. français.
L'Union des Deux Mers, Port-Saïd	100 fr. français.
M ^{me} Deshordes, Paris	138,85 fr. belges.
M. Juliard, Bruxelles	100 fr. belges.
Loge « La Libre Conscience »	55,55 fr. belges.
M. Van Tongeren, Amsterdam	75 fr. belges.
M. Haignéré, Boulogne	40 fr. belges.
Gustavus Anger, Toledo-Ohio	5 dollars.
Bâle — Freundschaft and Beständigkeit	50 fr. suisses.
S. Gall — Concordia	50 fr. suisses.
Cantesse, Culy	5 fr. suisses.
« Labore Virtus », Zurich	87 fr. suisses.
Perrin Bersot	30 fr. suisses.
Gross-Fulpins	20 fr. suisses.
Loge « St-Imier »	50 fr. suisses.
Moesle-Arbon	25 fr. suisses.
Keller-Rheinfelden	10 fr. suisses.

